

Séance du 10 février 2014

L'an deux mille quatorze et le dix février à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 04 février 2014, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Étaient présents : Franck RIESTER, Ginette MOTOT, Jean-Pierre AUBRY, Sophie DELOISY, Jean-Claude LEGEAY, Daniel BOULVRAIS, Véronique MAASSEN, Pascal FOURNIER, Christiane GOULLET, François FEINDEL, Jean-Vincent DAUNA, Noua DIAB, Patrick ASHFORD, Sylviane PERRIN, Solange DESMONTIER, Michèle KIT, Françoise SCHEHL, Marie-Ange YVON, Marie-José THOURET, Alexis MONTOISY, Philippe de LA CHAPELLE, Alain LIVACHE, Colette RABEY, Elianne SABATE, Pascal THIERRY, Yvon TREGOAT, Aude CANALE

Ont donné procuration : Jackie GOUJAT à Sophie DELOISY, Bruno SAINTEMARIE à Alexis MONTOISY, Laetitia MARTIG-DECES à Pascal THIERRY

Absents excusés : Muriel COUVE-DUPONT, Patricia TUERO, Roland COILLOT

Monsieur Alexis MONTOISY, secrétaire de séance.

Arrivée de Mme YVON à 19 H 16.

INFORMATION

M. RIESTER : Avant de commencer l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord, puisque c'est le dernier conseil municipal de cette mandature, remercier tous les Conseillers Municipaux, du temps et de l'énergie qu'ils ont consacré à leur mandat, pendant les six ans au service des Columériennes et Columériens. J'en profite aussi pour remercier les Services qui ont accompagné ces conseils municipaux, notamment pour les procès-verbaux, et veiller à ce que la parole des Elus soit retranscrite fidèlement, merci donc à toutes et à tous.

Je voudrais vous faire part de quelques points, concernant les quelques semaines qui nous séparent du dernier conseil municipal, d'abord, tirer un grand coup de chapeau à tous les acteurs publics, privés, parapublics de la ville, des partenaires de la ville pour l'organisation du Forum de l'Emploi et des Métiers qui a eu lieu il y a maintenant quelques jours, qui a été un véritable succès. Ce Forum de l'Emploi et des Métiers, près de 2 000 personnes l'ont fréquenté, des lycéens, des collégiens, des demandeurs d'emploi, des chefs d'entreprises qui sont venus rencontrer les partenaires, qui ont répondu présents, qui sont venus comprendre comment fonctionnait tel ou tel métier, pour répondre à des demandes d'embauche ce qui fait qu'il y a eu, notamment sur la partie candidature et embauche, 300 candidatures qui ont été intégrées avec notamment 15 recrutements grâce au job dating, 10 personnes qui ont déjà commencé à travailler

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

depuis le 20 janvier. On voit que tout cela monte en puissance, et d'ailleurs, a été retenue l'idée que ce type de forum puisse être organisé vraiment au niveau du Pays de Coulommiers. C'est-à-dire, qu'il n'y ait pas dans différentes communes du Pays de Coulommiers, des manifestations similaires, parce qu'à chaque fois ce sont des partenaires qui sont mobilisés, c'est une grosse organisation, lourde, autant optimiser au maximum l'organisation. Donc, c'est ce qui sera fait à partir de l'an prochain, je voulais saluer tous les acteurs de ce projet, à commencer par l'Adjointe compétente, Sophie DELOISY, mais bien sûr, tous les services et partenaires de cette opération.

Deuxième point qui me semble important de porter à la connaissance du conseil municipal, vous avez vu dans la presse, cela a été dit, le directeur général de l'agence de santé, Claude EVIN, est venu confirmer la décision administrative qui nous a été transmise, du soutien de l'Agence Régionale de Santé pour le projet de modernisation de l'hôpital de Coulommiers à hauteur de 26 000 000 d'euros. C'est donc 26 000 000 d'euros qui vont être investis pour que demain nous puissions avoir un nouveau bâtiment de médecine qui réponde à toutes les nouvelles exigences en matière d'accueil hôtelière et de qualité de soins pour les patients au niveau du bâtiment de médecine et une modernisation totale, complète du pôle technique et notamment du bloc opératoire. C'est sans compter l'aménagement et la modernisation de tous les bâtiments existants pour ceux qui n'ont pas encore été modernisés, et donc, c'est une grande nouvelle pour l'hôpital de Coulommiers, c'est une grande nouvelle pour la qualité de soins de proximité hospitalière pour les habitants de ce bassin de vie. Surtout que cette modernisation s'inscrit bien dans la création d'un groupement hospitalier Est Francilien, avec l'hôpital de Meaux et l'hôpital de Jossigny, qui permettra de créer un véritable parcours du patient, le plus pertinent possible, cela s'articule d'un autre côté au niveau de la maison de santé pluri professionnelle et universitaire qui est pionnière en France, qu'est venu aussi visiter Claude EVIN, et qui s'articule parfaitement avec la modernisation de l'hôpital et qui permet véritablement d'améliorer l'offre de soin pour les habitants de ce territoire. Je voulais évidemment en informer le conseil municipal parce que c'est quelque chose qui est très important à saluer.

Voilà, les deux points que je voulais faire et une petite précision aussi, puisque Jean-Pierre AUBRY et les équipes de la ville, ont rencontré la Lyonnaise des Eaux, vous savez, cela a été évoqué en conseil municipal, nous avons un nouveau délégataire pour l'eau, qui s'appelle la Lyonnaise des Eaux à la place de VEOLIA, puisqu'après un processus d'appel d'offres, de mise en concurrence, c'est le Lyonnaise des Eaux qui s'est révélée être le délégataire le plus pertinent en termes d'offre de prix et de services, et donc, il y a eu un certain nombre d'interrogations d'un certain nombre de Columériens sur la nouvelle facture d'eau, et donc il y aura un communiqué de presse de la Lyonnaise des Eaux pour préciser les choses, il y aura un courrier qui va être adressé aux habitants de Coulommiers qui sont les bénéficiaires du service de l'eau, et qui précisera notamment, que bien évidemment, ce qui a toujours été dit lors des différentes réunions qui ont été organisées, soit la commission d'appels d'offres, soit du conseil municipal, il y a une augmentation de 0,21€ du m³ d'eau consommée, correspondant aux travaux que nous voulons faire, de modernisation du réseau d'adduction d'eau, parce que l'on est volontaristes dans notre politique de sécurisation de l'eau. L'eau c'est un bien précieux qui ne doit pas s'infiltrer dans le sol, nous devons régulièrement refaire les canalisations d'eau, on avait le choix de le faire uniquement en prestation directe dans le cadre du budget annexe de l'eau, soit pouvoir en déléguer une

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

partie au délégataire. C'est ce choix qui a été fait par la commission d'appels d'offres et le conseil municipal, ce qui fait qu'il y a 5 km de réseau d'eau potable qui vont être refaits à neuf, 250 connexions plomb qui vont être changées, donc c'est ce qui explique l'augmentation de 0,21€ du m³ dans ces factures.

Deuxième point, c'est ce qui sera expliqué dans le petit communiqué de presse et dans le courrier, a été facturé au mois de janvier, non seulement les six mois d'abonnement début de l'année 2014, 1^{er} semestre mais aussi le dernier semestre 2013, il y a eu le changement de délégataire au 1^{er} juillet, et pour ne pas qu'il y ait une facture en plus, le délégataire Lyonnaise des Eaux a accepté que la part d'abonnement sur le deuxième semestre ne soit pas payée en juillet mais en janvier l'année suivante. Donc évidemment, il y a en ce début d'année deux semestres à payer alors que d'habitude ce n'était qu'un semestre. C'est une bonne chose, cela a fait gagner six mois d'abonnement en termes de trésorerie pour les bénéficiaires de ces services.

Troisième point qui sera mentionné, c'est que cela expliquera que dans la facture, au moment du changement de délégataire, c'est un relevé estimé qui a été pris en compte au 30 juin, et non pas un relevé physique de compteur, et donc, début d'année 2014, c'est bien là en revanche, un relevé soit physique, soit un télé relevé, puisqu'on a installé des compteurs permettant le télé service, c'est un peu compliqué tout cela, et donc pour un certain nombre de Columériens, il y a un rattrapage dans un sens ou dans un autre, par rapport à l'estimation au 30 juin 2013. Ce qui fait que l'on a vraiment insisté auprès de la lyonnaise des Eaux, pour qu'ils puissent être à l'écoute des Columériennes et des Columériens pour répondre à leur questionnement, éclaircir les points qui sont encore obscurs pour un certain nombre de nos administrés et qui expliquent bien les choses que j'ai expliquées :

- 1) il y a une augmentation de 0,21 qui a toujours été dite, et que l'on assume parce que cela consiste à moderniser le réseau d'adduction d'eau,
- 2) un double paiement d'abonnement c'est-à-dire, deux semestres plutôt qu'un parce que le dernier semestre 2013 en termes d'abonnement n'avait pas été payé,
- 3) un réajustement qui est fait début d'année 2014 en prenant en compte le fait qu'étant donné qu'il y avait un changement de délégataire, a été pris en compte en juillet 2013, non pas la réalité de la consommation du compteur, le relevé réel du compteur, un relevé estimé du compteur d'où certains diront une augmentation par rapport à ce qu'ils avaient pu constater il y a un an, un peu plus importante, puisque l'estimé était inférieur au réalisé et d'autres inversement qui ont même des factures négatives, c'est-à-dire des avoirs, qui payent beaucoup moins que ce qu'ils ont payé l'année précédente, parce qu'au moment de juillet, ils ont eu un calcul qui a pris en compte l'estimé supérieur au réalisé. Voilà, c'est un petit peu technique, tout cela va être précisé d'une façon très précise, mais cela méritait quand même d'être évoqué dès maintenant. Sans compter que nous avons fait le choix ambitieux de la modernisation du mode de suivi de la consommation d'eau avec l'installation de télé compteurs, compteurs de télé services qui permettent, et j'en ai fait l'expérience encore tout à l'heure, de suivre, au jour le jour, sa consommation d'eau. Et avec un système très simple de coche sur internet, de mise en place d'alertes. Ce qui fait que de se retrouver au bout d'un an, ou six mois, avec une fuite d'eau dont on ne s'est pas aperçu, et que l'on se retrouve avec une facture énorme de consommation d'eau, là, il peut y avoir des alertes automatiques, qui permettent de tout de suite, grâce à ce nouveau service, d'informer les administrés, d'une situation plus forte que ce que l'on pouvait constater d'habitude, une

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

consommation plus forte que l'on pouvait constater d'habitude. Donc, évidemment, c'est une sécurité importante pour les administrés. Sans compter le fait que, il n'y a pas les perturbations à se dire il faut rester pour que la personne vienne pour relever le compteur d'eau, et puis le risque comme je l'avais rappelé quand nous avons passé le marché, d'usurpation d'identité, de se dire toujours et toujours que c'est bien quelqu'un de la Lyonnaise ou quelqu'un de Véolia, là en l'occurrence la Lyonnaise des eaux, et que ce n'est pas quelqu'un qui a des mauvaises idées derrière la tête. Donc je crois que c'est important, c'est une modernisation du service apporté aux administrés. Voilà le point de précision que je voulais vous faire, en ce début de conseil municipal. Nous allons donc, maintenant passer à l'ordre du jour en commençant par le vote du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

M. TREGOAT : Merci, à la page 40, la ligne 10 quand on parle de vidéo protection, il est indiqué eurolève » je parlais de « télé relève »

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à cette séance.

N° 2014-DEL-001 - EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS EN MATIERE DE TRANSPORT (AIRE DE COVOITURAGE ET INTERMODALE SUR LA COMMUNE DE PEZARCHES)

M. RIESTER : Il s'agit de transférer à la Communauté de Communes, dans le cadre des compétences facultatives en matière de Transport (aire de covoiturage et intermodale sur la commune de pezarches, vous savez que dans le cadre des liens entre la commune et l'intercommunalité, il peut y avoir des compétences obligatoires, des compétences facultatives qui sont transférées à la Communauté de Communes, et ensuite, on affine les choses avec ce que l'on appelle la définition des choses dans l'intérêt communautaire. On a toujours fait comme cela depuis le départ, c'est la loi d'ailleurs, qui nous permet d'affiner en fonction des besoins et de transférer progressivement les compétences et de ne pas transférer tout et n'importe comment d'un seul coup. Là, nous avons un projet qui d'ailleurs est réfléchi dans le cadre de discussion du SCOT, le Schéma de Cohérence Territoriale, de l'aménagement et l'entretien d'une aire de covoiturage et intermodale sur la commune de Pézarches, étant donné que cela se fait en partenariat avec le Conseil Général, et que cela revêt un caractère assez pertinent en termes de déplacement sur le bassin de vie, il nous est apparu important que cela puisse être transféré à la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

M. THIERRY : Oui M. le Maire, bonsoir, nous pensons que l'action est plutôt pertinente que de créer l'aire de covoiturage, et ce que l'on souhaiterait que ce soit étendu sur Coulommiers, parce que cela justifierait peut-être aussi d'avoir ce type d'accueil à Coulommiers.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Bien sûr, c'est prévu, une chose en son temps, là il y a une possibilité à court terme, puisque cela fait aussi partie du réseau du Seine-et-Marne Express, de pouvoir l'aménager avec des subventions du Conseil Général et en partenariat avec le Conseil Général. Pour ce qui concerne la fin de vie du SCOT, il y a un certain nombre de points identifiés, notamment sur Mouroux et donc, évidemment, on ne manquera pas de le faire quand ce sera le moment, pour l'instant cela doit s'intégrer à l'organisation future de l'entrée de Mouroux et de la future zone d'activités sur le plateau de Mouroux, à l'endroit où partira aussi la déviation de Coulommiers. Mais c'est vrai que c'est utile, placé de façon pertinente. Il a eu une grosse discussion avec les acteurs associés du SCOT, sur l'endroit qui était le plus adapté. Deuxièmement, il y aura aussi une discussion, je vous en ai déjà parlé, avec le STIF, le Conseil Régional, Conseil Général évidemment, la ville, sur la réorganisation de la gare, la gare routière, le stationnement à la gare, pour que l'on puisse répondre au maximum à ce qu'est aujourd'hui la bonne organisation des gares, qui sont qu'on le veuille ou non, déjà des zones de covoiturage, d'inter modalité entre la route, le bus, le train et il y a une grosse réflexion qui est menée avec ces partenaires-là.

M. THIERRY : Simplement, nous ce que nous souhaitons, parce que nous sommes des conseillers municipaux de Coulommiers, c'est que la réflexion vienne de Coulommiers, et qu'elle puisse remonter à l'étage supérieur. Pas que l'on se fasse imposer des choses par...

M. RIESTER : Il n'y a pas de danger.

M. THIERRY : On n'est pas d'accord avec vous.

M. RIESTER : Vous avez raison, il faut être prudent. C'est un travail communautaire, un travail partagé avec les partenaires. Merci en tout cas de ces remarques.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE la modification de l'intérêt communautaire précitée,

DECIDE d'adopter les termes de l'intérêt communautaire en matière de logement et de cadre de vie dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, tels qu'exposés ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-002 - TRAMY - MODIFICATION DES STATUTS ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU SYNDICAT

Mme MOTOT : Qui ne s'appellera plus TRAMY. La ville est membre du TRAMY, il s'agit d'un syndicat mixte dont l'objet est d'assurer l'organisation et la gestion des lignes régulières de transport en commun, desservant 14 communes membres : Chevru, Choisy, Beauthel, Dammartin sur Tigeaux, et autres. La ville de Coulommiers étant, avec ensuite Mouroux, la ville la plus importante. A ce jour, le conseil syndical du TRAMY a voté une modification de ses statuts par une délibération en date du 27 novembre 2013. Cela porte sur trois points :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mise à jour des statuts, le Code Général des Collectivités Territoriales demande à ce que les articles :

- 6) demande d'adhésion au syndicat,
- 8) retrait du syndicat,
- 11) conditions de validité des délibérations
- 15) délégations du comité syndical au bureau soient remises à niveau parce qu'elles paraissent désuètes.

Ensuite, il y aura un changement de dénomination sociale, et un élargissement des compétences du syndicat. Le syndicat s'appelle à l'heure actuelle, TRAMY (Transport régulier Aubetin, Morin, Yerres) or, cela ne correspond plus à la réalité des choses, Yerres il n'y a plus de transport qui soit concerné par cette dénomination. Surtout qu'il faut maintenant, piloter et avoir une nouvelle gestion des transports, peut-être même aussi, du transport à la demande. Donc, le TRAMY s'adresse au transport régulier, et maintenant, nous aurons des transports à la demande, c'est pour cela que nous allons demander une nouvelle dénomination : « STAC », je vous en donne la signification « Syndicat des Transports de l'Agglomération de Coulommiers », parce que tout se trouve quand même autour de Coulommiers.

M. RIESTER : Merci Mme MOTOT.

Mme MOTOT : Je n'ai pas tout à fait fini, je résume mais je n'ai pas fini, donc il faut aussi répartir les financements de la façon suivante. Frais de fonctionnement du syndicat, répartis sur l'ensemble des membres, au prorata bien sûr, du nombre d'habitants de chaque commune concernée, ensuite les frais d'organisation et d'amélioration du réseau ainsi que l'exploitation des lignes réparties aussi sur l'ensemble des membres participant au prorata toujours du nombre d'habitants de chaque commune. Le comité syndical décidera pour chaque opération d'investissement du niveau de solidarité à adopter, c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle, entre l'ensemble des communes ou entre les seules communes participantes du projet. On peut avoir certaines mises en place du transport qui ne concernent qu'une ou deux communes. Donc, dans ces cas-là, ce sera une décision qui dépendra de ces communes. La transformation des statuts permettra ainsi le maintien de solidarité syndicale, en matière de transport en commun, tout en permettant le pilotage de nombreux projet pour les seuls membres souhaitant y participer. La présente délibération a pour objet d'approuver ces modifications statutaires du syndicat TRAMY, et le changement de ce nom qui deviendra STAC.

M. RIESTER : Avec l'accent Anglais. Merci Mme MOTOT.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, j'ai juste une question Mme MOTOT, qu'est-ce que vous entendez par « accompagnant en parallèle l'élargissement de l'objet du syndicat au transport à la demande dans le STAC, merci ?

Mme MOTOT : Donc, le transport à la demande, en fait, vous connaissez le transport à la demande ?

M. TREGOAT : Oui.

Mme MOTOT : Tout le monde le sait, le connaît.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Je connais, mais incorporer l'élargissement dans le STAC, parce que le TRAMY ne le rentrait pas

Mme MOTOT : Non, il n'y a absolument aucun transport à la demande au sein du TRAMY, donc c'est une réflexion qui va devenir possible en fonction des communes concernées. C'est une réflexion, simplement.

M. RIESTER : Vous avez une réponse précise.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

D'approuver les modifications des statuts du TRAMY et le changement de dénomination sociale du syndicat en « STAC ».

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour, 3 abstentions (Pascal THIERRY, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-003 - PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Mme MOTOT : La commission Enfance, Education propose une augmentation de la participation des communes extérieures au frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2012/2013 qui s'établit comme suit :

512 euros pour un élève en classe élémentaire et 636 euros pour un élève en classe maternelle, les classes maternelles entraînant beaucoup plus de frais que les classes élémentaires. C'est Aulnoy, et les enfants des CLIS.

M. THIERRY : C'est juste une remarque, M. le Maire, parce que c'est une chose, je crois, que l'on avait demandé précédemment, c'est un point qui revient annuellement, mais pour pouvoir comparer, quand même, il aurait été intéressant de comparer les valeurs de l'année dernière. On a fait un petit calcul, c'est une augmentation de 1%. C'était important de le signaler.

Mme MOTOT : On aurait pu le signaler, c'est vrai, c'est 1%, c'est minime

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

décide de fixer par élève respectivement à 512 euros en classe élémentaire et à 636 euros en classe maternelle, la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville pour l'année 2012/2013.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-004 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU STIF POUR LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE AU PROJET DE PÔLE GARE

Mme MOTOT : La ville de Coulommiers, a engagé depuis plusieurs mois, une réflexion autour de la requalification, comme vous le disait M. le Maire, et du réaménagement des abords de la gare de Coulommiers, dans l'objectif, notamment de fluidifier les différents flux de circulation, et de faciliter le stationnement autour de la gare. Les premiers échanges menés avec le STIF et la SNCF, c'était il y a à peu près deux mois, et là nous les avons reçus avec Mme RAMBEAU en fin de semaine dernière, conduisent à la nécessité de définir un projet de pôle global autour de la gare qui permette d'envisager les aménagements dans leur ensemble. Dans le cadre de déplacement urbain, la réalisation d'un projet de pôle doit débiter par le lancement d'une étude préliminaire. Cette étude peut faire l'objet d'un accompagnement financier par le STIF. Il est ainsi proposé au conseil municipal, de demander au STIF, une subvention au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'une étude préliminaire, préalable à la définition d'un projet de pôle. Il nous faut cette étude, et ensuite, nous pourrons envisager avec la SNCF, conjointement avec le STIF, voir comment nous allons pouvoir réaliser, articuler cet aménagement. Nous demandons à M. le Maire, d'autoriser cette demande de subvention.

M. RIESTER : Et en sachant que, Mme MOTOT, il y a un service maintenant spécialisé au niveau de la SNCF, qui s'appelle « GARES ET CONNEXIONS », qui est vraiment spécialisé dans cette réflexion globale, autour des gares, des pôles d'intermodalités, cela nécessite vraiment d'y réfléchir avec eux.

Mme MOTOT : On a vraiment affaire à des gens très compétents.

M. RIESTER : Mais, j'ai retenu ce qui a été dit, il ne faut pas oublier que cela vient aussi de Coulommiers.

Mme MOTOT : Oui, cela vient de Coulommiers, on se bat pour Coulommiers.

M. RIESTER : Voilà.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, tant mieux pour fluidifier et pour le stationnement, moi ce qui m'étonne un peu, c'est cette demande de subvention pour le STIF.

Mme MOTOT : C'est pour faire l'étude,

M. TREGOAT : Pour faire l'étude, parce qu'une demande de subvention c'est pour aller sur un parking payant pour cette étude. C'est ce qui m'embête un peu. Moi je pense qu'aujourd'hui, cette question devrait être reportée après les élections. Et je vous le demande, pour la prochaine équipe, puisque cette demande pour cette étude, de tout façon le maximum, cela va être 20% par rapport au montant. Maintenant, je pense que par rapport à ce parking, il devrait y avoir une barrière, soit qui autorise pour l'ouverture avec le Passe Navigo ou avec la carte pour ouvrir, puisque de toute façon il va y avoir une entreprise pour la gestion, soit Véolia ou soit une autre et qu'il va y avoir

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

une délégation ou une convention pour gérer. Oui, avec le STIF, oui. Donc, je voterai contre, et j'appelle la Gauche et vous à voter contre ou à reporter cette question. Merci.

M. RIESTER : Ecoutez, M. TREGOAT, on ne va pas reporter la question, parce qu'il faut continuer à travailler jusqu'aux élections, la décision majeure, c'est le report du budget après les élections, habituellement on le votait courant février, voir début mars, là, j'ai pris la décision de reporter le vote du budget après les élections, pour justement, laisser la nouvelle équipe prendre les décisions qui s'imposaient. Pour autant, il faut bien continuer à avancer, et là il s'agit d'une demande de subvention. Cela ne nous engage en rien du tout, si ce n'est à demander un maximum de subvention. La nouvelle équipe fera ou ne fera pas l'étude, en fonction de ce qu'elle décidera. Reste, je ne sais pas d'où vous sortez tout ce que vous avez dit, on demande une étude pour ensuite avoir des propositions qui seront ensuite décidées ou pas décidées, en fonction des conclusions de l'étude, en fonction de ce que souhaiteront les Columériens. Donc, commencer à me parler d'entreprises etc... C'est vrai qu'il existe dans un certain nombre de gares, parce que la Région, le STIF ont une préconisation qui s'adapte d'une façon très différente selon les gares, cela peut arriver que ce soit des entreprises, ce n'est absolument pas sûr du tout, et en tout état de causes, la phase de notre réflexion. Et ensuite, concernant le montant de la subvention, cela peut aller beaucoup plus que 20%. Donc, il n'y a pas de raison de se priver de demander, après on retiendra ou pas.

Mme SABATE : Merci M. le Maire, je voulais savoir si la demande de subvention sur ce financement, allait jouer justement, sur la gratuité du parking ou pas. Parce que je ne sais pas si vous en tant qu'élus et conseillers autour de la table, connaissez le prix d'un Passe Navigo, qui est autour pour Paris en zone 5, de 113,60 €, donc cela représente une somme assez considérable. Donc, s'il est question de par cette étude de faire aussi envisager de faire payer les Columériens, pour le stationnement, je crois que c'est une réflexion qu'il faut que l'on ait ensemble.

M. RIESTER : Evidemment, c'est tout l'objectif d'abord de l'étude, c'est tout l'objectif de prendre le temps de réfléchir, ce n'est pas parce qu'il y a étude qu'il y a stationnement payant, je ne sais pas d'où sort cette idée-là, M. TREGOAT en parlait, mais ce n'est absolument pas le cas. L'étude c'est de réfléchir au bon dispositif, voir de quelle manière cela peut fonctionner. Après, le stationnement payant, on verra ce qui sera proposé, surtout ce que l'on décidera. Si l'on est d'accord ou pas, d'arriver à un système comme celui-là. Pour l'instant, ce n'est absolument pas l'ordre du jour, ce n'est absolument pas prévu, et en même temps il faut que l'on réfléchisse quand même collectivement à ce que soit une meilleure organisation de la gare et des abords de la gare. Regardez, il y a un certain nombre de voitures qui stationnent dans les rues adjacentes, il y a les riverains qui sont gênés par les stationnements de gens qui ne sont pas d'ailleurs la plupart du temps de Coulommiers, il ne faut pas avoir peur de le dire, et donc il faut trouver les moyens pour y arriver, vous connaissez ma position sur le stationnement payant, il n'y a pas de stationnement payant à Coulommiers. Donc, je ne suis pas un fana du stationnement payant. Vu le nombre de personnes qui m'ont déjà demandé d'avoir du stationnement payant à Coulommiers, cela ferait longtemps si j'étais fana du stationnement payant, cela le serait. Donc, je ne le suis pas, voilà, ce n'est pas du tout à l'ordre du jour, ce qui l'est, c'est de réfléchir à toutes solutions. Dans les solutions on verra ce qui nous sera proposé, et le moment venu, les Columériens et le conseil municipal se prononcera. Vous savez, on n'est pas au bout. C'est des

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

subventions, c'est des gros travaux, il faut réfléchir à toute la gare routière qui est devant la gare SNCF, aujourd'hui qui mérite d'être modernisée, effectivement la question du stationnement, il y a la question du franchissement de la voie ferrée, pour faciliter l'accès au parking, justement, pour faciliter l'accès au parking actuel et au quartier de Vaux, on a demandé, cela fait plusieurs années qu'on y travaille avec la SNCF, on a demandé que ce soit accéléré quand Guillaume PEPY est venu à ma demande à Coulommiers, etc..., etc... On n'est pas en train de décider, là, à savoir si le parking va être payant. On est au début d'un processus lourd de réorganisation complète du quartier de la gare. Voyez que l'on aura le temps d'en reparler, en attendant, cela ne mange pas de pain d'avoir des subventions, et vous avez mon assurance qu'il n'y a pas une condition qui dit que pour avoir les subventions, il faut en contrepartie que le stationnement derrière soit payant, obligatoirement, ce n'est pas du tout le cas. Est-ce que c'est bon pour tout le monde ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, on a bien compris qu'il y a une étude et la demande de subvention qui permettra justement cette étude, mais nous, on pense que l'étude ne doit se limiter à la situation actuelle, à savoir que l'on a vu au dernier recensement que la démographie de Coulommiers commençait à repartir. Que les communes environnantes aussi, ont une démographie forte, donc, ce que l'on souhaite c'est que cette étude puisse être prospective. Une image aujourd'hui, mais aussi se donner une image à 20 ans, mais cela dépend aussi de l'équipe municipale, où je rejoins mes collègues, c'est que peut-être, effectivement, la question sera ré abordée dans le cadre de la prochaine mandature, mais en tout cas, il faut absolument que l'étude soit prospective.

M. RIESTER : Oui, vous avez raison, pas de problème là-dessus, c'est tout à fait juste, en sachant que c'est l'objet justement de cette réflexion, c'est de réfléchir, pas à un an, voir comment tout ce quartier va évoluer dans les années qui viennent en fonction de l'évolution des modes de déplacements, et de la population. Je précise quand même, parce que, il y a une augmentation de la population Columérienne qui existe, qui est le fruit de l'évolution et aussi d'un certain nombre de communes, vous l'avez rappelé, autour de Coulommiers. Quand on regarde de près, il s'avère que ces dernières années, c'est plutôt la population des communes autour, type Boissy ou Mouroux qui a augmenté plus vite proportionnellement que Coulommiers, nous sommes, et je suis très attaché à la maîtrise de l'évolution de la population à Coulommiers, c'est inscrit en toutes lettres dans le Schéma de Cohérence Territoriale. Cela fait partie des éléments clairs qui ont été mis en avant par les élus pour conserver notre cadre de vie. En même temps, une dynamique de la population légère, permet quand même de pouvoir, dans les commerces, pour un certain nombre de services publics, etc..., avoir une dynamique de population, c'est toujours préférable à une baisse de la population. Mais il faut que cette dynamique elle soit contenue et que cela ne remette pas en cause le cadre de vie et l'équilibre auquel les Columériens sont très attachés. Quand je dis Columériens, c'est certes les habitants de Coulommiers mais aussi du bassin de vie de Coulommiers et c'est la raison pour laquelle on a vraiment été très prudents dans le SCOT sur ce sujet-là, et aussi toujours garder en tête les augmentations qu'il y a eues, ce sont des augmentations très raisonnables. Vous savez, je suis élu Député du territoire de Marne la Vallée, Val d'Europe, là, on est sur des augmentations de populations vraiment très importantes. Plusieurs dizaines de % sur quelques années. Nous on est vraiment sur des augmentations tout à fait maîtrisées, raisonnables et il faut que cela reste ainsi et en

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

même temps, on voit bien qu'il y a eu une augmentation de la fréquentation de la gare, parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui viennent en voitures prendre le train à Coulommiers. C'est plutôt pas mal, parce que c'est mieux que les gens viennent poser leurs voitures près des gares plutôt qu'ils continuent à rouler pour aller jusqu'à Paris. Quand ils le peuvent parce que parfois, ils ne peuvent pas faire autrement que de prendre leurs voitures. Donc, il faut trouver la bonne organisation possible avec des pôles d'inter modalités de covoiturage placés à des endroits stratégiques, et l'organisation des gares, en ne regardant évidemment pas à un an ou deux ans, comme vous l'avez rappelé justement, mais à plusieurs années.

M. THIERRY : Si les gens prennent le train à Coulommiers, c'est justement aussi parce que la ligne s'arrête à Coulommiers.

M. RIESTER : Mais non, vous n'avez pas forcément des lignes de train partout.

M. THIERRY : M. le Maire, vous vous souvenez que cette ligne allait à la Ferté Gaucher...

M. RIESTER : Ça, il faut voir avec la SNCF, moi je n'y suis pour rien, et...

M. THIERRY : Vous êtes élu, M. le Maire, quand même.

M. RIESTER : Oui, certes, je suis élu mais je n'ai pas tous les pouvoirs, vous savez, M. THIERRY. Si j'avais le pouvoir que la SNCF puisse rouvrir des lignes..., et encore, est-ce que c'est très pertinent que cette ligne soit rouverte, je ne sais pas je n'ai pas suffisamment regardé le dossier, ce qui est certain, en tout état de cause, Coulommiers est un pôle inter modal de lien de route entre les réseaux de routes, pour le transport individuel ou le transport collectif routier, de transport collectif ferré, il est important que ce nœud là soit pensé à plusieurs années pour qu'il soit le plus pratique, sûr, qu'il rende le meilleur service possible aux habitants, non seulement de Coulommiers mais de ce bassin de vie.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- de demander une subvention au taux le plus élevé au STIF pour la réalisation d'une étude préliminaire préalable à la définition d'un projet de pôle autour de la gare de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès du STIF.

La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour, 1 abstention (Yvon TREGOAT)

N° 2014-DEL-005 - CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : Nous avons, il y a quelques années, créé un zonage d'assainissement, mais nous avons négligé ce SPANC, qui correspond au contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, c'est à dire, toutes les maisons qui sont reliées à une installation individuelle, en particulier, des fausses septiques. C'est une obligation pour nous de le faire, sans quoi, nous ne pourrions avoir aucune subvention pour le reste de nos travaux. C'est la raison pour laquelle je vous demande de créer ce service public d'assainissement non collectif. C'est un budget à part, rattaché au budget de l'assainissement.

Mme CANALE : Je voulais savoir où se trouve la trentaine d'installations individuelles ?

M. AUBRY : Il y en a beaucoup, la plupart se trouvent à Triangle. Il y a 26 installations non conformes, ces maisons seront reliées à la station d'épuration dans les deux ou trois ans qui viennent. Après, ce sont des installations qui sont disséminées un peu partout, il y a la rue Carnot, bien qu'elle soit desservie par un réseau d'assainissement, il y a 2 maisons. Au total, il y a 37, ce n'est rien du tout.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

ARTICLE 1 :	De conserver la compétence communale du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)
ARTICLE 2 :	De retenir la compétence contrôle et réhabilitation de fosses
ARTICLE 3 :	D'englober le SPANC avec l'assainissement collectif au sein du Service Public de l'Assainissement.
ARTICLE 4 :	De gérer le service public d'assainissement non collectif dans le cadre d'un marché public
ARTICLE 5 :	D'assurer le financement du service public par le budget « Assainissement » de la commune

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-006 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LA SÉCURISATION DES POINTS DE CAPTAGE EN EAU POTABLE

M. AUBRY : Nous allons avoir une série de questions qui se rattachent à la même chose, la première, c'est une demande de subvention auprès de l'agence Seine Normandie pour la sécurisation des points de captage en eau potable, sécurisation dont on parle depuis un certain nombre d'années, qui enfin, est en voie de réalisation. Nous

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avons la déclaration d'utilité publique qui va être faite dans deux mois. Il y aura la même chose en ce qui concerne la Région Ile de France, et le Conseil Général.

M. RIESTER : Est-ce que quelqu'un a une remarque ? M. THIERRY peut être ?

M. THIERRY : Oui, c'est une remarque par rapport à ce que dit M. AUBRY, le 9 décembre, il nous disait que l'enquête publique avait lieu dans 15 jours. Maintenant, elle a lieu dans 2 mois.

M. AUBRY : Attendez, il y a un point suivant, je vais vous expliquer pourquoi cela n'a pas eu lieu.

M. THIERRY : Donc, j'attends.

M. RIESTER : Rien ne vous échappe, M. THIERRY.

M. THIERRY : Micro fermé inaudible.

M. AUBRY : Le montant des travaux est de 588 743 €,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de travaux de sécurisation des points de captage en eau potable,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-007 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA SÉCURISATION DES POINTS DE CAPTAGE EN EAU POTABLE

M. le Maire,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le rapport hydrogéologique sur la définition des périmètres de protection des points de captage en eau potable sur la commune de Coulommiers,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la mise en place de mesures prioritaires de protection et la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation autour des aires d'alimentation de captage en eau potable, dans le prolongement de la définition de périmètres de protection à l'issue de l'étude hydrogéologique,

CONSIDÉRANT que ces travaux de sécurisation, estimés à 492 260 € HT, peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil général de Seine-et-Marne,

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil général de Seine-et-Marne pour la réalisation de travaux de sécurisation des points de captage en eau potable,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil général de Seine-et-Marne.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil général de Seine-et-Marne pour la réalisation de travaux de sécurisation des points de captage en eau potable,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil général de Seine-et-Marne.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-008 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LA SÉCURISATION DES POINTS DE CAPTAGE EN EAU POTABLE

M. le Maire,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le rapport hydrogéologique sur la définition des périmètres de protection des points de captage en eau potable sur la commune de Coulommiers,

CONSIDÉRANT la mise en place de mesures prioritaires de protection et la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation autour des aires d'alimentation de captage en eau potable, dans le prolongement de la définition de périmètres de protection à l'issue de l'étude hydrogéologique,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que ces travaux de sécurisation, estimés à 492 260 € HT, peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de la Région Ile-de-France,

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de Région Ile-de-France pour la réalisation de travaux de sécurisation des points de captage en eau potable,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Ile-de-France pour la réalisation de travaux de sécurisation des points de captage en eau potable,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région Ile-de-France.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-009 - PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENTS D'EAU (SOURCE DE LA ROCHE BRGM N°0185-7X-0022, BEAUGRAND BRGM N°0185-7X-0030 - POUILLY 82 BRGM N°0185-7X-0028, MARGATS 2 BRGM N°0185-7X-0033, MARGATS 3 BRGM N°0185-7X-0024), EXPLOITES PAR LA VILLE DE COULOMMIERS A DES FINS DE CONSOMMATIONS HUMAINES.

M. AUBRY : Lorsque nous avons mené cette procédure de DUP, comme vous disiez, devait avoir lieu le mois dernier, l'Agence de l'eau nous a obligés à continuer cette procédure, pour pouvoir protéger ce que l'on appelle la source de la Roche. Initialement, nous n'avons pas pensé retenir cette implantation pour la ville de COULOMMIERS. L'Agence de l'eau, nous a indiqué que c'était une obligation de protéger cette source, donc de différer la procédure de DUP, pour pouvoir nous octroyer les subventions nécessaires pour construire l'usine d'eau. Pour la protection des points de prélèvements, je vous demande donc l'autorisation de commencer l'étude concernant uniquement la source de la Roche. C'est une procédure qui est compliquée, qui dépend du Grenelle 2, le cahier des charges n'est pas toujours très bien définis, il y a des concertations avec les agriculteurs, etc..., c'est compliqué à mettre en place.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Surtout que cette source a une des ramifications et des origines qui sont assez complexes, assez lointaines, sur des terrains assez complexes en termes de protection. Il y a du boulot pour que cela puisse être protégé, vous avez vu dans la délibération, il y a : « demander à l'Agence de l'eau de prendre en charge une partie de l'étude, demander à Mme la Préfète de Seine et Marne, pour la nomination d'un hydrogéologue en matière d'hygiène publique, demander au Conseil Général de prendre en charge des frais, et puis, on prend l'engagement de conduire à terme la procédure pour les travaux, d'ouvrir le budget correspondant au crédit, d'acquérir en droit de propriété le droit d'expropriation les terrains nécessaires au périmètre de protection... ». Enfin, bon c'est un gros projet, difficile qui risque d'être un coût non négligeable, c'est pour cela que l'on a besoin d'avoir des aides de beaucoup de monde, mais c'est, je dirai le prix de la qualité de l'eau à Coulommiers, et nous avons besoin d'améliorer la qualité de l'eau à Coulommiers, cela passe par la sécurisation des points de captage, cela passe par une future usine de traitement, cela passe par ce que l'on disait tout à l'heure, la modernisation des réseaux d'adduction d'eau, la suppression des points où il y a du plomb, etc... C'est un investissement mais cela en vaut la peine, comme vous, on est attachés à ce que la qualité de l'eau soit, à la fois en amont soit la meilleure possible, aussi en aval dans le cadre des eaux usées, c'est pour cela que l'on a fait la station de traitement des eaux usées, c'est pour cela que l'on est en train de refaire le réseau d'assainissement avec notamment les travaux qui ont commencé, plaine des Guidouches, avec les gros tuyaux principaux. C'est de l'investissement, c'est un coût, objectivement, il faut se rappeler toujours, que malgré ces travaux là, on a un prix de l'eau, malgré ce que je vous ai dit tout à l'heure pour l'augmentation de 0,21 du m³, on a un prix de l'eau largement inférieur à la moyenne départementale, puisque la moyenne départementale est à 1,66 tandis que nous on est à 1,30, donc véritablement, on a un prix de l'eau qui est largement inférieur à la moyenne départementale alors même que nous modernisons tous les réseaux d'eau.

M. AUBRY : L'agence de l'eau s'est engagée, à partir du moment où nous avons délibéré sur me fait de lancer cette enquête, ils nous permettent de continuer les travaux sur l'usine de traitement de l'eau et assureront les financements. Cette étude est financée à 80%.

M. RIESTER : Les 1,30 et 1,66 c'est sur la part eau bien sûr, après il y a l'assainissement. Ca y est, M. AUBRY on est dans le vif du sujet avec cette sécurisation de la source de la Roche.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- De demander à Madame la Préfète de Seine et Marne, pour la détermination des périmètres de protection, la nomination d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique ;
- De demander à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie, de prendre en charge une partie des frais afférents aux phases d'études, et à la phase travaux ;

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- De demander au Conseil Général de Seine et Marne, de prendre en charge une partie des frais afférents aux phases d'études, et à la phase travaux;
- De s'engager à prendre en charge financièrement la part non subventionnée des phases d'études, et de la phase travaux ;
- De prendre en outre l'engagement :
 - De conduire à terme la procédure et les travaux,
 - D'ouvrir, le moment venu, le budget correspondant aux crédits nécessaires pour la réalisation des études,
 - D'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiat,
 - D'ouvrir, le moment venu, le budget correspondant aux crédits nécessaires pour la réalisation des travaux,
 - D'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation et la définition des périmètres autour du (des) captage(s) d'adduction d'eau potable.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette procédure.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-010 - ABANDON DE LA PARCELLE CADASTREE AZ N° 283 DE 473 M² AU PROFIT DE LA VILLE PAR LES CONSORTS LEROY

M. AUBRY : L'étude notariale a constaté que lors de la vente, en 98 d'un bien situé 4 rue de la Thibaude, parcelle AZ 282 appartenant à M. et Mme LEROY, l'abandon au profit de la ville n'ayant pas été enregistré, ces personnes sont décédées, il est nécessaire de relancer cette procédure, d'acter cette procédure de façon à mettre ce terrain dans le domaine public privé. Cela fait partie des terrains concernant l'alignement de cette voie rue de la Thibaude.

M. RIESTER : Vous avez sur table, les éléments c'est en fait un abandon de la parcelle. J'ai dit cession tout à l'heure, j'ai oublié de regarder ce qui était sur table, c'est un abandon de la parcelle cadastrée, pour être précis. Donc, c'est le document qui est sur table, c'est juste une question précise de technique.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'accepter la régularisation de l'abandon au profit de la ville par les Consorts LEROY de la parcelle cadastrée AZ 283, d'une superficie de 473 m², conformément au plan joint à la présente ;
- De désigner l'Office Notarial GRAELING, VIGNER-GRAELING, notaires à Coulommiers – 32, avenue Jehan de Brie pour établir l'acte à intervenir ;
- D'autoriser M. le Maire ou sa 1^{ère} adjointe à signer ledit acte et toutes les pièces y afférant ;
- D'accepter la prise en charge des frais inhérents à cette opération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-011 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES BS 168 D'UNE SURFACE DE 1 138 M2 A MONSIEUR IVAIN JEAN JACQUES ET BS 169 D'UNE SURFACE DE 1 011 M2 A MONSIEUR DEVEAUX MICHEL, MADAME DEVEAUX RENEE ET MADAME DUFRESNE MICHELINE

M. AUBRY : C'est une poursuite de la procédure que nous avons mise en place il y a déjà un certain temps. Nous avons demandé à la SAFER de procéder à son droit de préemption. Actuellement il y a 2 terrains qui sont dans la zone dite naturelle, la grande friche qui se trouve au nord de Coulommiers, je vous demande l'autorisation d'acheter ces terrains, qui si nous ne les achetons pas, risquent d'être occupées par des personnes qui souhaiteraient s'y installer. Le prix est de 4 130 € pour les 2 terrains, acte compris, pour une surface de 2149 m². Le prix a été déterminé par les domaines.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

-Autorise M. le Maire à acheter les parcelles cadastrées BS 168 et BS 169 d'une surface totale de 2 149 m² situées au lieu-dit les grandes friches à Coulommiers à Monsieur IVAIN Jean Jacques, Monsieur DEVEAUX Michel, Madame DEVEAUX Renée et Madame DUFRESNE Micheline au prix de 4130€ HT frais d'acquisition et d'acte compris

- Autorise le Maire ou 1^{er} adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres VIGNER-GRAELING, notaires à Coulommiers.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-012 - INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LEGEAY : Des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la collectivité pour effectuer un stage dans leur cursus de formation. Cette période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme soit d'une gratification ou d'une rémunération. Il convient d'en fixer le principe et les modalités, je vous propose une gratification de 12,50 % du plafond de la sécurité sociale ce qui fait 391,13 € pour un mois.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, je ferai juste une remarque, on ne peut pas être contre le fait de gratifier un stagiaire, mais je ferai juste une remarque, c'est la fin de la mandature, vous présentez cela maintenant, on aurait aimé que ce soit présenté bien plus tôt, on a l'impression qu'il y aura des élections municipales bientôt et qu'il faut faire plaisir à certaines personnes, non ? Ou une action un peu positive.

M. RIESTER : M. THIERRY, vous commencez bien ce conseil municipal, ne vous laissez pas aller à ...

M. THIERRY : On aurait pu avoir ce point très tôt dans la mandature.

M. RIESTER : Vous allez avoir une réponse, M. THIERRY.

M. LEGEAY : Je ne voulais pas forcément le faire, tout simplement, pour le faire, il faut quelqu'un pour le recevoir de l'autre côté. Donc, quand vous n'avez pas M. THIERRY, nous n'avons pas de personne de l'enseignement supérieur dans l'ensemble du personnel. Donc, attribuer une prime ou une gratification à quelqu'un qui n'est pas là, c'est gênant.

M. RIESTER : C'est embêtant.

Mme CANALE : Une simple remarque, je ne sais pas si ma démarche est bonne, vous n'avez pas non plus de stagiaire de l'enseignement supérieur, alors là, en toute connaissance de cause, je sais que vous recevez souvent des élèves de niveau bac pro, et c'est vrai que ces petites élèves là rendent aussi bien service aux services de la mairie. Un petit geste de votre part aurait été le bien venu. On ne peut pas rémunérer tous les stagiaires, je suis d'accord, comme vous n'avez pas eu de stagiaire d'enseignement supérieur, même un petit peu, dommage.

M. RIESTER : C'est quand même différent, il y en a qui sont là pour apprendre leur métier, d'autres aussi mais avec un niveau qui permet de confier des tâches plus en responsabilités, voilà. Pardon ? Je ne sais pas ce que vous dites, soit vous prenez la parole, soit vous ne la prenez pas.

Mme MAASSEN : Pardon, je prends part à la conversation, c'est en autres, une élève que l'on reçoit à l'office de tourisme, tout simplement, je tiens à préciser, que l'on accueille toujours des élèves stagiaires, il y a des conventions qui sont établies, et dans ces conventions, il n'est pas stipulé de rémunération. Voilà, donc après on signe, on s'engage au contrat. Là, le fait est que nous avons accepté cette étudiante qui est en licence, et effectivement, dans son contrat c'est stipulé autrement. En tout cas, sachez qu'on en accueille énormément au sein de la ville.

M. THIERRY : C'est très bien d'accueillir des stagiaires, si vous vous souvenez le prédécesseur de M. RIESTER, M. DRUT disait toujours que toute peine mérite salaire. Donc, appliquons-le.

M. RIESTER : Oui, pour des étudiants jeunes, c'est une question d'âge et d'apprentissage, quand on apprend, la meilleure des rétributions, c'est l'apprentissage du métier, la qualification. Le plus beau service que l'on peut rendre à un jeune, c'est de

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

lui offrir un métier, une qualification. Après il pourra par lui-même avoir toutes les qualifications et rémunérations. Mais c'est vrai qu'à un certain niveau, c'est logique, c'est prévu dans les conventions que l'on puisse le faire, et on le fait avec bonne humeur et on est contents de le faire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la collectivité.

Ils bénéficient d'une contrepartie financière à l'occasion d'un stage d'une durée supérieure à deux mois consécutifs ou, si le stage s'inscrit dans une même année universitaire, d'une durée supérieure à deux mois, consécutifs ou non.

Celle-ci prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé dans la limite de 12,50 % du plafond de la sécurité sociale de l'année au cours de laquelle le stagiaire est accueilli.

Le montant et les modalités de versement sont définis, par convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité en fonction des missions réalisées par le stagiaire dans la limite des dispositions de la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-013 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY : Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin d'anticiper une nomination en cas de réussite au concours de gardien de police d'un ASVP actuellement en poste, ensuite, un recrutement de agent administratif en remplacement d'un agent quittant nos services, un départ à la retraite, ensuite, un recrutement de policier dont le grade ne peut être déterminé à ce jour, la création d'un poste de gardien permettra de recruter dans les trois premiers grades de ce cadre d'emploi, gardien, brigadier et brigadier chef principal, ce recrutement fait suite à un départ, c'est une mutation, et un recrutement qui n'a pu se finaliser.

PROPOSE

- de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

FILIERE	CAT	EFFECTIF ACTUEL	NOUVEL EFFECTIF
---------	-----	-----------------	-----------------

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	3
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	3	4
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Gardien	C	3	4

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-014 - INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE ELECTIONS

M. LEGEAY : Les diverses consultations électorales impliquent pour certains agents, l'accomplissement de certains travaux supplémentaires occasionnés par l'organisation du scrutin et la tenue du bureau de vote. Ces travaux peuvent être compensés de trois manières :

- l'agent récupère le travail effectué,
- l'agent perçoit des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) dès lors qu'il est éligible à ces I. H. T. S.
- et enfin, lorsque l'agent est non admis aux bénéfices de l'I. H. T. S, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (Elections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et consultations par voie de référendum), peut être versée selon l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962.

Donc, nous c'est cette dernière possibilité que nous choisissons.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

d'instituer, selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et le décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.) au profit des agents :

- accomplissant des travaux supplémentaires occasionnés par l'organisation des scrutins et la tenue des bureaux de vote
- non admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- et de catégorie A uniquement éligibles à l'IFTS (art.5 de l'arrêté du 27 février 1962)

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (Elections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et consultations par voie de référendum) est attribuée dans la double limite :

- d'un crédit global calculé par référence aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS), prévues par le décret du 14 janvier 2002, en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires des titulaires du grade d'attaché (2ème catégorie), mise en place dans la collectivité, par le nombre de bénéficiaires,
- d'une attribution individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires maximum des attachés (2ème catégorie), déterminée par la collectivité.

Il est précisé que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et selon les modalités de calcul de l'I.F.C.E. au prorata notamment du temps consacré aux opérations en dehors des heures normales de service.

Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-015 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF

M. BOULVRAIS : Le soutien à la parentalité a été identifié comme une problématique prioritaire dans la politique locale en faveur de l'accompagnement des familles. Dans cet esprit, la ville a souhaité rejoindre l'année dernière le REAAP 77 (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), réseau partenarial animé par la CAF, qui a pour but de susciter des rencontres et des échanges entre les parents et de soutenir les

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

familles qui s'interrogent sur leur rôle de parents. En effet, la CAF développe depuis plusieurs années par l'intermédiaire de sa branche famille, une politique de soutien de la parentalité, visant à accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et à valoriser leurs compétences parentales. Elle apporte plus particulièrement un soutien financier aux initiatives qui ont pour objectif de fournir un appui aux parents par la création et le développement des liens sociaux dans le cadre d'un REAAP. De nouvelles actions en faveur de la parentalité, le renforcement des liens entre parents, enfants, sont construites entre les différents partenaires concernés, plusieurs collectifs de familles, sur les différents quartiers de la ville. Cette action dont le coût est estimé à 6 696 € peut faire l'objet d'une subvention de la CAF, dans le cadre de l'inscription au sein du REAAP 77. Il est ainsi proposé de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre du REAAP, d'autoriser le M. le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF pour la réalisation d'actions en faveur de la parentalité dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-016 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2013 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME

M. RIESTER : Mme MAASSEN pour un bon moment, mais bon moment.

Mme MAASSEN : Merci M. le Maire, il s'agit d'adopter les écritures réalisées par le comptable public, et donc, d'adopter le compte de gestion de la régie de l'office de tourisme pour l'année 2013. Je vais vous présenter au point suivant, le compte administratif, les deux points sont liés, mais il faut des votes séparés. Je tiens à souligner aussi que ces points ont été abordés et approuvés à l'occasion de la commission du conseil exécutif du 21 janvier dernier.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2013, au titre du budget de la régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme, ainsi que les résultats.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-017 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : Il s'agit d'approuver le compte administratif de l'année 2013 de la régie de l'office de tourisme. Ce compte administratif a été arrêté en dépenses à la somme de 102 013,95€ soit cent deux mille treize euros et quatre vingt quinze centimes,

et en recettes à la somme de 113 480,40 € soit cent treize mille quatre cent quatre vingt euros et quarante centimes,

soit un excédent de 11 466,45 € soit onze mille quatre cent soixante six euros et quarante cinq centimes.

cet excédent de 11 466,45 € dégagé au titre de 2013 sera affecté au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2014.

Les dépenses sont constituées de charges à caractère général, de charges de personnel, les charges à caractère général s'élèvent à 21 419,76 €, et les charges de personnel à 80 594,19 € correspondant aux agents qui sont rémunérés par l'office du tourisme et le personnel employé dans le cadre des activités estivales.

Les recettes sont quant à elles constituées par les produits de services à hauteur de 15 150,40 € et de dotations et participations à hauteur de 84 704,56 € qui correspondent à la participation de la ville. Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté 2012, qui s'élevait à 13 600,24 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le compte administratif de la régie de l'office de tourisme à savoir au 31.12.2013 une dépense équivalente à la somme de 102 013,95€ soit cent deux mille treize euros et quatre vingt quinze centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 113 480,40 € soit cent treize mille quatre cent quatre vingt euros et quarante centimes,

AFFECTE l'excédent de 11 466,45 € dégagé au titre de 2013 au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2014.

La délibération est approuvée à la majorité par 25 voix pour, 5 abstentions (Colette RABEY, Pascal THIERRY, Yvon TREGOAT, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-018 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Il s'agit d'approuver le budget primitif 2014 de la régie de l'office de tourisme, qui est arrêté à la somme de 112 120 € euros soit cent douze mille cent vingt euros, avec une participation de la ville arrêtée à la somme de 85 983,55€ soit quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre vingt trois euros et cinquante-cinq centimes.

Les dépenses sont équivalentes à hauteur de 112 120 € euros soit cent douze mille cent vingt euros constituées comme je l'ai dit précédemment, principalement aux charges à caractère général, pour un montant de 29 120 €, et des charges de personnel pour un montant de 83 000 €.

Les recettes sont constituées quant à elles, de produits de services avec la vente de billets pour un montant de 14 670 €, les dotations et subventions pour 85 983,55 qui correspondent toujours à la participation de la ville, et ces recettes sont complétées par l'excédent à hauteur de 11 466,45 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Adopte le budget 2014 de la régie de l'Office de Tourisme arrêté à la somme de 112 120 € euros soit cent douze mille cent vingt euros

Reprend le résultat de fonctionnement 2013 arrêté à la somme de 11 466,45€

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 85 983,55€ soit quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre vingt trois euros et cinquante-cinq centimes.

La délibération est approuvée à la majorité par 25 voix pour, 5 abstentions (Colette RABEY, Pascal THIERRY, Yvon TREGOAT, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-019 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2013 DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Il s'agit du même exercice que précédemment, d'approuver le compte de gestion réalisé par le comptable public, qui retrace les opérations comptables de la régie à autonomie financière du service culturel pour l'année 2013.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2013, au titre du budget de la régie à autonomie financière du service culturel, ainsi que les résultats.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-020 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Il s'agit d'adopter le compte administratif 2013 de la régie du service culturel qui a été arrêté au 31 décembre 2013

En dépenses à la somme de 328 644,85 € soit trois cent vingt-huit mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-cinq centimes,

En recettes, à la somme de 553 959,73 € soit cinq cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-neuf euros et soixante-treize centimes.

Soit un excédent généré de 225 314,88 € soit deux cent vingt-cinq mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-huit centimes, qui sera affecté au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement pour l'année 2014.

Les dépenses sont constituées notamment de charges à caractère général et de charges de personnel. Les charges à caractère général, c'est l'achat de spectacles qui s'élèvent à 325 646 € et des charges de personnel pour un montant de 1898,71 €. Les recettes sont générées par les produits de service, la vente des billets à hauteur de 197 093, 40 € et les dotations et participations à hauteur de 133 835 €. Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté 2012, d'un montant de 223 031, 33 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Adopte le compte administratif de la régie du service culturel à savoir au 31.12.2013 une dépense équivalente à la somme de 328 644,85 € soit trois cent vingt-huit mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-cinq centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 553 959,73 € soit cinq cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-neuf euros et soixante-treize centimes.

Le tout dégagant un résultat de 225 314,88 € soit deux cent vingt-cinq mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-huit centimes.

Affecte l'excédent de 225 314,88 € dégagé au titre de 2013 au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement sur 2014.

La délibération est approuvée à la majorité par 25 voix pour, 5 abstentions (Colette RABEY, Pascal THIERRY, Yvon TREGOAT, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-021 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Budget primitif 2014 du service culturel qui sert à programmer la saison culturelle columérienne qui est qui est arrêté à la somme de 432 377.50 € soit quatre cent trente-deux mille trois cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes, avec une participation de la ville à hauteur de 100 000 € soit cent mille euros.

Les dépenses sont constituées de charges à caractère général et de charges de personnel, pour un montant respectivement de 426 377 € et 6 000 €.

Les recettes qui sont le produit des services qui correspondent à la vente des billets pour un montant de 77 062,70 €, et les dotations et subventions à hauteur de 130 000 € qui correspondent à la participation du Conseil Général et au financement de la saison et la participation de la commune. Ces recettes sont complétées par l'excédent à hauteur de 225 314.88 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

Adopte le budget 2014 de la régie du service culturel à la somme de 432 377.50 € soit quatre cent trente-deux mille trois cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes.

Reprend le résultat de fonctionnement 2013 arrêté à la somme de 225 314.88 €.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

La délibération est approuvée à la majorité par 25 voix pour, 5 abstentions (Colette RABEY, Pascal THIERRY, Yvon TREGOAT, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-022 - REGIE D'AVANCES DU SERVICE CULTUREL-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Mme MAASSEN : Il s'agit de modifier l'acte constitutif des régies d'avances du service culturel. Lors de la prise de fonction du nouveau trésorier principal, M. Eric PLASSON, on a fait un point sur les différentes régies et différents budgets de l'office de tourisme, et de la culture, et en ce qui concerne les budgets culturels, il s'avère qu'avec la fréquence des événementiels, parfois il peut arriver qu'il manque un peu d'argent, donc on est obligés, un peu de jongler. Il s'agit en fait de relever le plafond qui s'élevait précédemment à 40 000 € et de le relever à 60 000 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DIT que l'acte constitutif est désormais rédigé conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour, 4 abstentions (Colette RABEY, Pascal THIERRY, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-023 - MANIFESTATION « JOURNÉE AU CHÂTEAU DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE LE 18 MAI 2014 » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT

Mme MAASSEN : Pour ce prochain rendez-vous de la journée au château de la duchesse de Longueville, qui est fixé au 18 mai prochain, il s'agit de solliciter le Conseil Général, en vue d'une subvention qui s'élèverait à 13.360 € TTC.

M. THIERRY : Une remarque M. le Maire, pour vous dire qu'on va voter, bien sûr, la demande de subvention, une manifestation, il vaut mieux qu'il y ait un petit peu d'aide de la part d'autres collectivités, mais c'est le thème de cette fête. Nous on aimerait plutôt qu'il y ait une journée républicaine par exemple, une fête Républicaine. On vous aime bien habillé en vicomte, mais malgré tout, voilà, on est républicains et on aimerait une fête plus de la République.

M. RIESTER : Mais M. THIERRY, d'abord, je me suis costumé une fois, c'était la première fois, et ce n'est pas parce que l'on est Républicain qu'on doit balayer d'un revers de la main, l'histoire de notre pays qui a une grande partie qui a été une histoire avec des rois, des reines, un ancien régime. Là on ne célèbre pas le régime politique de la monarchie, on est simplement en train de se remémorer qu'il y a des centaines d'années, il y a 300 ou 400 ans, cela dépend, on est souples sur la période, à cette époque là, il y avait gens, d'ailleurs je ne sais pas si vous êtes allés à la dernière manifestation, il y avait représentation de tous citoyens de l'époque, tous Français de l'époque. Donc, ce n'est pas là pour glorifier un régime perdu, je ne suis pas royaliste, M. THIERRY, je suis Républicain, voilà.

Mme MAASSEN : Sachez que cette reconstitution est toujours soutenue par le Département.

M. RIESTER : Qui est lui-même Républicain.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de demander une subvention au taux le plus élevé au Département pour l'organisation de la manifestation patrimoniale et costumée « Journée au Château de la Duchesse de Longueville » dont le budget s'élève à 13.360 € TTC

DECIDE d'autoriser le maire à solliciter cette subvention

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-024 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ORGANISATION DU 4ème SALON DU LIVRE DE COULOMMIERS

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Il s'agit de solliciter une subvention auprès du Conseil Général en vue de la 4^{ème} édition du salon du livre de Coulommiers, qui se déroulera le samedi 14 juin prochain dans le parc des Capucins.

M. THIERRY : Juste une remarque, M. le Maire, peut-être qu'à l'occasion de ce salon du livre, il serait bon de faire la promotion de la princesse de CLEVES, le livre de la princesse de CLEVES.

Mme MAASSEN : Tout à fait, Françoise COUSTY, qui est l'ancienne directrice de la bibliothèque, a rédigé un livre il y a deux ans à peu près, elle était venue à Coulommiers, à l'occasion du premier salon du livre, elle était même venue faire une conférence.

M. THIERRY : C'est très bien, voilà.

M. RIESTER : Voyez, comme quoi, on est d'accord.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-025 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AVENUE DE REBAIS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS

M. FOURNIER : Bonsoir, une délibération en marge de la construction d'un nouveau centre de secours, dont les travaux devraient débuter en 2016. Pour rappel, c'est en juin 2005 que le conseil municipal a voté la cession à l'euro symbolique, d'une parcelle destinée à accueillir ce nouveau centre de secours. Depuis, le Département, le SDIS et la Commune ont travaillé au montage de ce projet, dont le planning prévisionnel est le suivant :

Le 7 mars prochain, le programme technique et financier sera présenté au conseil d'administration du SDIS, à suivre, l'avis public d'appel à la concurrence sera publié. Un premier jury de concours pour la maîtrise d'œuvre sera lancé en octobre 2014. Un deuxième jury, lui sera lancé en février 2015, le dépôt du permis de construire devrait intervenir en décembre 2015, tandis que les travaux pour une durée prévisible de 16 mois, devraient avoir lieu en 2016, et on espère la mise en service fin du premier semestre 2017, de cette belle réalisation.

La délibération qui nous intéresse ce soir, est donc en marche, puisqu'il s'agit d'aménager les réseaux et les accès à ce centre de secours. Pour ce faire, nous envisageons la construction d'un giratoire dans le bout de l'avenue de Rebais, à l'intersection entre la rue Sainte Marguerite et puis, l'avenue de Rebais. Sachant que par ailleurs, cette desserte pourrait aussi permettre l'accès à la future station de production d'eau potable que la ville doit réaliser et dont Jean-Pierre vous a parlé tout à

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'heure. Donc, cette délibération pour demander une subvention, à hauteur maximum de 400 000 €, puisque c'est ce que le Conseil Général nous propose lorsque l'on réalise un aménagement d'intersections, doté de feux tricolores. Nous voulons aller plus loin dans l'aménagement puisqu'il nous semble que cet aménagement du type feux tricolores serait insuffisant à la bonne desserte du projet, c'est un giratoire que nous voulons construire, dont le montant global serait de 1,9 million estimé à ce jour, et nous demandons de pouvoir solliciter une subvention à hauteur de 400 000 €, auprès du Conseil Général.

M. RIESTER : On vous a parlé depuis un certain temps, de cette construction d'un nouveau centre d'intervention des pompiers, le budget qui avait été prévu depuis un certain temps a été reporté, par le SDIS, on a réussi notamment avec l'intervention de la Conseillère Générale, Laurence PICARD, d'avoir enfin cette modernisation, cette construction nouvelle sur le terrain que nous mettons à disposition du Conseil Général, comme l'a très bien expliqué Pascal FOURNIER, en contrepartie de la récupération par la ville de Coulommiers des locaux et de l'emprise foncière en centre-ville, évidemment, quand il y aura le déménagement, et en discutant sur l'accès à ce terrain-là avec le Conseil Général, il nous est apparu qu'il était préférable d'avoir un aménagement intelligent de l'entrée sur ce terrain. Or, on sait bien que c'est un des carrefours les plus dangereux de Coulommiers, qu'est ce carrefour de l'avenue de Rebais, la rue Sainte Marguerite et la rue de la Thibaude, vers le quartier du Theil, donc, de pouvoir globaliser le projet avec un rond-point, une entrée pour le futur centre d'intervention des pompiers, et une sécurisation de ce carrefour et aussi une requalification de l'entrée de la ville à cet endroit-là et un ralentissement de la vitesse à l'entrée de Coulommiers, dans l'avenue de Rebais, je pense que tout cela mérite un aménagement intelligent en partenariat avec le Conseil Général. C'est pour cela que nous avons pu négocier ces 400 000 € de subvention. C'est une demande de subvention, et bien évidemment, la nouvelle équipe prendra la décision ou pas de faire ce giratoire, en fonction de ce que sera le résultat des élections. Là aussi, pas un investissement qui est lancé, c'est une demande de subvention, on a préféré travailler en amont avec le Conseil Général, à la fois avec le SDIS, et le service des routes du Conseil Général.

M. TREGOAT : Oui, merci M. le Maire, là je vois que le démarrage des travaux est prévu en début 2016, donc soit de 15 mois, donc cela fait fin 2018. Je voterai pour cette demande de subvention, j'aurais juste une question sur le SDIS, on en n'entend pas trop parler, vous voyez où je veux en venir.

M. RIESTER : Pas du tout.

M. TREGOAT : Non ? Est-ce que vous pouvez me tenir informé où cela en est de ce projet ? Parce que là, il y a le rond-point, on parle du rond-point.

M. RIESTER : Non, M. FOURNIER et moi-même venons de dire qu'il allait y avoir l'implantation d'un centre d'intervention sur le terrain en question, vous avez le petit plan derrière, et donc dans le terrain qui...

M. TREGOAT : Oui, parce que là on parle le giratoire ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est la demande de subvention pour le giratoire, mais le financement est intégralement pris en charge par le SDIS, le Service Départemental d'Intervention et de Secours.

M. TREGOAT : 1 910 000 € c'est le giratoire et le SDIS en même temps ? Non, là il y a une confusion.

M. RIESTER : Non, il y a une confusion. C'est uniquement le prix du giratoire.

M. TREGOAT : D'accord, et le SDIS, la fin de la construction du giratoire, je compte mi 2018, parce qu'il commence en début 2016.

M. RIESTER : Non c'est 2017. C'est 18 mois.

M. TREGOAT : Cela fait 15 mois de travaux.

M. RIESTER : 15 mois début 2016, cela fait mi 2017, si mes calculs sont exacts.

M. TREGOAT : Ok, mi 2017, pardon excusez-moi. Cela fait un an de plus. J'ai compté, excusez-moi, mais pour le SDIS, qu'est-ce qu'il en est exactement, aujourd'hui du bâtiment ? C'est ça la question.

M. RIESTER : L'accord avec le Conseil Général, c'est que nous leur mettons à disposition un terrain, celui qui est là, du fait que nous récupérons le terrain sur lequel ils sont actuellement en centre-ville de Coulommiers, et donc cela a été dit par Pascal tout à l'heure, les travaux vont être réalisés sur le nouveau terrain par le SDIS, c'est le SDIS qui finance la totalité des travaux. Nous, notre contribution, c'est qu'on amène le terrain à l'euro symbolique, en contrepartie du fait que l'on récupère l'autre dans le centre-ville de Coulommiers, et que l'on aménage le rond-point.

M. TREGOAT : Oui, ça c'est clair.

M. RIESTER : C'est 2017 aussi les travaux.

M. TREGOAT : Donc, c'est tout en même temps.

M. RIESTER : Eh bien oui.

M. TREGOAT : Ok, c'est ça la question.

M. RIESTER : Voilà, mise en service premier semestre 2017.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de demander une subvention à hauteur de 400 000 € au Département pour aménager un giratoire

DECIDE d'autoriser le maire à solliciter cette subvention

La délibération est approuvée à la majorité par 25 voix pour, 1 voix contre (Elianne SABATE), 4 abstentions (Colette RABEY, Pascal THIERRY, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-026 - REGULARISATION DUREE AMORTISSEMENT BUDGET VILLE SUR TRAVAUX EFFECTUES DEPUIS 1996

Mme DELOISY : A la demande de la trésorerie, les amortissements sur la nature 2132, portant sur des travaux concernant des immeubles de rapport sont à régulariser à compter du 1^{er} janvier 1996, pour un montant total de 70 653,22 €

M. THIERRY : Pourquoi ?

M. RIESTER : Pourquoi.

Mme DELOISY : C'est à la demande de la trésorerie.

M. THIERRY : Donc, vous n'avez pas demandé pourquoi ?

M. RIESTER : J'interromps la séance pour donner la parole à Mme la Directrice Générale des Services.

Mme RAMBEAU : Parce que l'on n'avait pas procédé à ces écritures d'amortissement, donc, on les régularise.

M. RIESTER : Vous avez entendu ? Nous n'avons pas procédé à l'écriture d'amortissement, donc on régularise. Voilà le pourquoi, cela méritait d'être dit.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la régularisation des travaux effectués sur les immeubles de rapport (nature 2132) depuis 1996 à hauteur de 70 653,22 euros.

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour, 2 abstentions (Elianne SABATE, Yvon TREGOAT)

N° 2014-DEL-027 - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DROITS DE PLACE - STATIONNEMENT ET JARDINS FAMILIAUX

Mme DELOISY : Toujours à la demande de la trésorerie, la régie de recettes instituée depuis 1963 pour l'encaissement des droits de place du marché et de stationnement a été étendue en 1979 à l'encaissement de jardins familiaux. Pour faciliter cet encaissement, depuis plusieurs années, ces locations font l'objet des titres de recettes par les services financiers de la commune, directement auprès des bénéficiaires. Donc, il nous est demandé de préciser que cette régie n'encaisse plus les recettes liées aux jardins familiaux. Il est donc proposé au conseil municipal de retirer de cette régie, l'encaissement des locations des jardins familiaux.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Oui, alors comment sera encaissée la location des jardins familiaux ?

Mme DELOISY : Si vous voulez préciser, c'est par des titres directement faits en nom propre aux bénéficiaires de ces jardins familiaux comme c'est fait depuis de nombreuses années, directement par le service finances.

M. RIESTER : Voilà, après le pourquoi, le comment. M. TREGOAT ? C'est la même question ? Vous êtes sur la même longueur d'ondes.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE le retrait de l'encaissement des recettes liées à la location des jardins familiaux de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et de stationnement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-028 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2013

Mme DELOISY : La question 28 et la question 29 se regroupent, mais la question 28 il est demandé par l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes des deniers des receveurs. Le compte de gestion présenté par le Trésorier Principal correspond effectivement aux opérations effectuées par la commune au titre de l'année 2013, étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectués par le Trésorier Principal en 2013.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2013, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2014-DEL-029 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2013

M. RIESTER : Nous allons passer à la question 29, cela me donne l'occasion de remercier non seulement l'Adjointe compétente, les services financiers, la Directrice Générale des Services, et à travers elle, tous les services, pour la réalisation, non

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

seulement de ce document, le compte administratif, mais aussi pour toute l'exécution budgétaire 2013, parce que c'est un travail non seulement évidemment de tous les jours, que de veiller à ce que les comptes de la ville soient précis, sincères, reflétant la réalité de l'activité financière de la ville. Donc, Mme DELOISY, merci, et à vous de jouer, et nous avons souhaité aussi, je tiens à le dire, après en avoir échangé avec Mme DELOISY, qui tenait particulièrement, à juste titre, nous avons souhaité que le compte administratif soit présenté avant les élections, pour que les choses soient très claires sur l'activité qui a été celle de la ville en 2013. Comme je vous le disais tout à l'heure, nous voterons le budget après les élections, pour que la nouvelle équipe puisse prendre toutes décisions en tenant compte de ce qu'auront été les engagements pris pendant cette campagne municipale.

Mme DELOISY : Moi aussi, je tiens vraiment à remercier le service finances, avec Natalie DONNIOU, à sa direction, parce qu'il y a eu un travail remarquable de fait, Valérie RAMBEAU aussi, la DGS, merci à la trésorerie, M. PLASSON et ses services, parce que d'habitude, le compte administratif, on le vote après le budget. Là, on a eu un mois et demi pour le réaliser. Je ne dis pas que c'est une performance, voilà, on l'a fait en très peu de temps, donc un grand merci à tout le monde, à toutes ces équipes, de l'avoir réalisé en si peu de temps, c'est pour cela d'ailleurs, que je tiens à préciser que dans la note explicative qui vous a été remise, qui est très détaillée. Sur la première phrase, il est écrit « que l'excédent a été affecté », non, il sera affecté au prochain budget, c'est pour vous dire qu'habituellement, on a tellement l'habitude que ce compte administratif soit voté après le budget, qu'on en a oublié de corriger cette petite phrase.

M. RIESTER : Merci de cette introduction.

Mme DELOISY détaille le compte administratif 2013 :

<p style="text-align: center;">NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013</p>

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2013

L'exercice 2013 s'achève avec :

- Un **excédent de fonctionnement de 1 404 403.15 euros**. Cet excédent sera affecté en totalité à la section d'investissement du budget primitif 2014.
- Un **déficit d'investissement de 4 657 191.59 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit - 2 878 806.5 euros et du résultat reporté des années antérieures soit - 1 778 385.09 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2013 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour + 4 152 844.36 euros (2 835 546.18 € en dépenses et 6 988 390.54 € en recettes).

L'année 2013 se termine avec un besoin de financement de 504 347.23 €.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées.

Ont été reportées **en dépenses** les opérations suivantes pour 2 835 546.18€ :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 214 169.69 euros avec notamment:

- Etude sur la requalification du quartier des Templiers
- Module web carrière, décideur et bilan social – évolution logiciel

Les immobilisations corporelles (21) pour 721 911.61 euros :

- Acquisition de parcelle avenue de Strasbourg
- Divers travaux de clôtures dont à l'école Charles de Gaulle
- Enfouissement des réseaux rue du Général Leclerc
- Acquisition d'abris voyageurs
- Acquisition d'un piano
- Mobiliers divers

Les immobilisations en cours (23) pour 1 058 964.29 euros :

- Travaux pour la restructuration des futurs services techniques
- Mise en accessibilité de la salle d'exposition des Capucins
- Maitrise Oeuvre pour les travaux pour la restauration scolaire de Vaux
- Vidéo protection

En recettes, les restes à réaliser pour 6 988 390.54 € comprennent :

Les cessions (024) de parcelles à :

- la SCI DU FOURNEAU pour 1 890 000 € HT,
- la SCI de l'Orgeval 2 pour 1 692 964 € H.T.
- la société immobilière des Mousquetaires pour 1 537 500€ HT
- la SCI des Longs Sillons pour 275 000 € HT

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues pour un total de 587 466.54 euros.

Les subventions de l'Etat, de la Région et du Département

- Dispositif de vidéo protection
- Aménagement futur bâtiment administratif (FIPHFP)
- Le terrain synthétique

Subvention DETR :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Remplacement de jeux d'enfants et réfection de l'espace de jeu (tennis)

Section de FONCTIONNEMENT

Comparaison : prévisions/réalisations 2013 (opérations réelles)

DEPENSES	Prévision	Réalisation	%
Charges à caractère général	4 576 376	4 305 470	94,1%
Frais de personnel	9 426 892	9 329 334	99,0%
Charges de gestion courante	2 326 096	2 269 728	97,6%
Total dépenses de gestion	16 329 364	15 904 532	97,4%
Charges financières (intérêts)	499 755	481 544	96,4%
Charges exceptionnelles	261 977	255 975	97,7%
Total	17 091 096	16 642 052	97,4%

Le budget a été réalisé à 97.4% pour les dépenses de fonctionnement réelles.

L'écart entre prévisions et réalisations résulte des économies réalisées sur les dépenses.

RECETTES	Prévision	Réalisation	%
Produits des services	1 315 085	1 495 697	113,7%
Impôts et taxes	11 429 204	11 535 015	100,9%
Dotations et participations	5 674 869	5 428 943	95,7%
Autres produits	173 240	213 147	123,0%
Atténuations de charges	135 000	93 697	69,4%
Total recettes de gestion	18 727 398	18 766 500	100,2%
Produits financiers	400	314	78,4%
Produits exceptionnels	84 264	2 481 632	2945,1%
Total	18 812 062	21 248 446	113,0%

Le budget a été réalisé à 113% pour les recettes de fonctionnement.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	DEPENSES	2011	2012	2013	%
011	Charges à caractère général	4 409 560	4 072 162	4 305 470	5,7%
012	Frais de personnel	9 250 569	9 338 119	9 329 334	-0,1%
65	Charges de gestion courante	2 110 681	2 311 445	2 269 728	-1,8%
	Total dépenses de gestion	15 770 810	15 721 727	15 904 532	1,2%

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

66	Charges financières (intérêts)	332 391	459 749	481 544	4,7%
67	Charges exceptionnelles	21 505	9 993	255 975	2461,6%
Total		16 124 706	16 191 468	16 642 052	2,8%

Le montant des **dépenses réelles** de fonctionnement s'est élevé à 16,6 millions d'euros en 2013, soit une dépense équivalente à 1 109 euros par habitant (14 999 habitants). Elles sont en augmentation de 2.8 % par rapport à 2012.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- **Les charges à caractère général (011)** correspondent aux achats, aux services, et aux impôts payés par la commune. Elles s'élèvent à un peu plus de 4 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 5.7 % par rapport à 2012. Elles représentent 26 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique notamment par :

- La régularisation de charges de combustibles effectuée par Dalkia sur les années 2010 à 2012 pour un montant d'environ 180 000 €
- L'augmentation de la police d'assurance pour 70 000 €

- **Les charges de personnel et frais assimilés (012)** correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Les montants déterminés tiennent compte des augmentations générales des traitements, des charges sociales, des promotions individuelles et des reclassements des agents. Elles s'élèvent à 9,32 millions d'euros en 2013 en diminution de 0.1% par rapport à 2012.

Le ratio représente 56.06 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la moyenne de la strate de 56.9%.

- **Les autres charges de gestion courante (65)** sont constituées par les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes, et par les subventions accordées au secteur associatif. Elles représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 2.2 millions d'euros en 2013. La diminution s'explique par un ajustement des frais de participation au Tramy effectué en 2012. L'année 2013 ayant connu une participation stable.

- **Les frais financiers (66)** (intérêts de la dette et frais divers) se sont élevés à 481 544 euros en 2013, soit une augmentation de 4.7 % par rapport à 2012. Cette augmentation est due au frais financiers générés par l'emprunt souscrit en 2012.

Les frais financiers représentent seulement 2.89 % des dépenses réelles de fonctionnement.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Les charges exceptionnelles (67)** s'élèvent à 255 975 € et comprennent des remboursements de restauration scolaire, études surveillées, etc..., l'indemnisation des sinistres non pris en charge par l'assurance de la commune et les titres annulés. La forte augmentation s'explique par l'annulation de l'écriture liée au versement d'une participation exceptionnelle pour l'aménagement d'un équipement routier à hauteur de 248 000 €.

Evolution des dépenses d'ordre de fonctionnement

Opérations d'ordre				
		2011	2012	2013
	valeur des immobilisations			
675	cédées	35 149	51 294	987 968
68	dotation aux amortissements	665 039	814 634	832 087
68	amortissement perte de change		107 190	107 190
666	perte de change		1 822 236	0
676	plus value de cession	364 826	320 706	1 412 432
	Total	1 065 014	3 116 061	3 339 677

Les dépenses d'ordre comprennent la valeur des immobilisations cédées (immeuble des pompiers) et les amortissements des immobilisations qui constituent en effet un autofinancement obligatoire destiné à assurer le renouvellement futur des immobilisations.

Au total les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 19 981 728,96 euros, dont 127 366,21 euros de dépenses rattachées.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	RECETTES	2011	2012	2013	%
70	Produits des services	1 584 228	1 343 539	1 495 697	11,3%
73	Impôts et taxes	10 227 334	11 153 564	11 535 015	3,4%
74	Dotations et participations	5 998 227	5 594 772	5 428 943	-3,0%
75	Autres produits	192 837	217 562	213 147	-2,0%
013	Atténuations de charges	137 791	135 496	93 697	-30,8%
	Total recettes de gestion	18 140 418	18 444 933	18 766 500	1,7%
76	Produits financiers	501	30 080	314	-99,0%
77	Produits exceptionnels	432 385	494 842	2 481 632	401,5%

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Total	18 573 303	18 969 855	21 248 446	12,0%

Le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à 21,248 millions d'euros et sont en hausse de 12 % par rapport à 2012. Elles représentent 1 417 euros par habitant.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)** enregistrent une hausse de 11,3 %. A ce chapitre figurent les recettes perçues des usagers en contrepartie de l'utilisation des services publics communaux : restauration scolaire, bibliothèque, ... ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Ces recettes d'exploitation représentent 7 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les recettes fiscales (73) sont en augmentation de 3,4 %** et représentent 54 % des recettes réelles de fonctionnement. Le produit total des contributions directes s'établit à 10 016 896 euros contre 9 775 785 euros en 2013 soit une hausse de 2 % due à l'augmentation de l'assiette fiscale puisque les taux sont restés stables. Ces contributions fiscales représentent 87 % des recettes fiscales.

LES TAUX

COTISATION FONCIERE : 20.40%

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE : 21.49%

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE : 51.02%

TAXE D'HABITATION : 26.50%

Pour mémoire, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, un certain nombre de changements ont vu le jour et notamment le transfert du produit de la taxe d'habitation perçu par le département aux communes et aux intercommunalités.

La ville a eu à se prononcer sur les abattements pratiqués et sur le taux.

S'agissant des abattements, La politique d'abattement de la commune de Coulommiers étant plus favorable que celle du département, la ville a décidé à l'époque de maintenir sa politique d'abattement (voir tableau). En effet un alignement sur la politique du département aurait conduit à une augmentation de la base taxable.

	Données de référence (Année 2009)					
	Commune			Département		
	Quotité	taux	abattement	Quotité	taux	abattement
ABATTEMENTS						
Général à la base	357	15	1 971 337	0	0	0
Pour charges de famille : 1 et 2 personnes	357	15	1 064 244	460	15	1 374 404
Pour charges de famille : 3 personnes et plus	596	25	279 203	613	20	293 041
Spécial à la base : personnes de condition modeste	357	15	328 979	0	0	0
Spécial à la base : handicapés	0	0	0	0	0	0
TOTAL			3 643 763			1 667 445

La valeur locative Coulommiers en 2009 : 2383€

Calcul de la Quotité : 2383€ (valeur locative) x 0.15%

S'agissant du taux, il a été recalculé par les services fiscaux en tenant compte de la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux communaux. Avant la réforme, le taux de la taxe d'habitation était de 19.13% et le taux recalculé par les services fiscaux est de 26.5%.

Ce taux de 26.5% comprend donc le taux du Département qui a disparu des feuilles d'imposition.

Il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'une intégration du taux départemental réparti entre la commune et l'intercommunalité.

- **Les dotations et participations (74)** diminuent de 3,4 % par rapport à 2012. Elles représentent la deuxième source de recettes réelles de fonctionnement pour 26 %.

Cette diminution s'explique notamment par le non versement de la participation pour équipement exceptionnel liée à l'aménagement d'un giratoire rue de Montigny pour 248 000€ environ

- **Les autres produits de gestion courante (75)**, constitués par le revenu des immeubles (locations de logements et de salles) et l'intéressement sur les économies de chauffage, s'élèvent à un peu plus de 213 147 euros et sont en diminution de 2 % par rapport à 2012.

- **Les atténuations de charge (013)** correspondent aux remboursements de rémunération du personnel en longue maladie par l'assurance statutaire, pour un peu plus de 93 697 €.

- **Les produits exceptionnels (77)** comprennent les pénalités de retard sur marchés, les remboursements de sinistres par notre compagnie d'assurance et les cessions. Les produits exceptionnels sont en augmentation grâce au produit de la vente de l'immeuble des pompiers représentant la somme de 2 400 000 €.

- **Les produits financiers (76)** à hauteur de 314€, correspondent au legs Troquet.

Evolution des recettes d'ordre de fonctionnement

		2011	2012	2013
72	Travaux en régie	72 136	70 525	77 383
776	moins values de cession			
796	perte de change		1 822 236	
777	Quote part subv d'invest transférées au compte de résultat	1 242	14 044	60 304
7				
817	reprise sur provisions	66 130		
		139 509	1 906 805	137

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont en diminution par rapport à 2012 car en 2013 apparaissait la régularisation sur la perte du taux de change à effectuer suite à la renégociation du prêt.

Au total les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 21 386 132,11 euros, dont 8 458 euros de recettes rattachées.

Le taux d'épargne de gestion est de 13,5 % en 2013. L'effort d'autofinancement continue à soutenir directement les investissements de l'année et pas seulement le remboursement en capital de la dette.

Le taux d'épargne brute est de 21,7 % en 2013, ce qui signifie que la commune consacre une part importante de ses recettes réelles de fonctionnement à son autofinancement.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de la dette

Taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Taux d'épargne de gestion = Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Mme DELOISY : Donc on peut noter l'amélioration constante de l'épargne de gestion grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est l'effet ciseau positif, c'est-à-dire, plus on maîtrise nos dépenses de fonctionnement, plus on aura notre auto financement qui nous permettra d'investir. La capacité de désendettement qui permet à la commune de poursuivre sa politique dynamique d'investissement, on peut noter un endettement par habitant est de 928 € alors que la moyenne d'une commune de même strate, est de 961 €. On peut voir aussi que sa capacité de désendettement, il y a une petite coquille, il y a 2 fois 2012, le dernier c'est 2013, on arrive à cinq ans à 5,85.

M. RIESTER : C'est très important, pardon de te couper Sophie, tu as raison de préciser cela, mais ce qui est très important, c'est la première ligne du haut. Toutes les autres sont importantes, mais la plus importante c'est celle du haut. C'est le parc de gestion, c'est-à-dire, c'est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement hors intérêt de la dette, hors produits ou charges exceptionnelles. C'est vraiment toute la partie haute du tableau des dépenses et des recettes de fonctionnement. On s'aperçoit, c'était déjà le cas avant, mais il y a une accélération de l'augmentation de cette épargne de gestion, ce qui nous permet d'avoir une capacité, encore une fois, d'épargne pour rembourser les emprunts, d'où la capacité de désendettement qui s'améliore, alors même que notre encours de la dette est autour de 14 000 000 €. Donc, vraiment, c'est un point important, et c'est notamment le résultat des efforts de renégociation d'un certain nombre de contrats, et de la stabilisation de la masse salariale de la Ville. Cela fait deux ans de suite que nous avons une stagnation, voire une légère baisse de la masse salariale de la ville, c'est ce qui a été expliqué tout à l'heure par Sophie DELOISY, alors même qu'il y a une augmentation mécanique, je dirais de la rémunération du fait des indices, des montées de grades, de l'ancienneté, etc..., donc évidemment, cela nécessite de faire des choix, des fois de ne pas remplacer certains

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

agents qui partent en retraite, pour faire en sorte que nous puissions tout en améliorant le service, faire mieux avec moins, ce qui n'est pas toujours facile, mais qui nous permet cette épargne de gestion, et qui nous permet sans augmenter les taux d'impôts d'avoir une augmentation de notre capacité de nous désendetter et donc à investir pour l'avenir. Merci Mme DELOISY pour cette parenthèse.

Mme DELOISY reprend le détail du compte administratif 2013.

Section d'INVESTISSEMENT

Comparaison : prévisions / réalisations 2013 (opérations réelles)

	DEPENSES	Prévision	Réalisation	%
16	Remboursement d'emprunt	1 090 960	1 082 500	99,2%
20	Immobilisations incorporelles	352 301	101 722	28,9%
21	Immobilisations corporelles	3 949 946	2 964 562	75,1%
23	Immobilisations en cours	4 153 797	3 006 133	72,4%
	Autorisations de programme subvention d'équipement	3 196 881	2 021 833	63,2%
204	versée	311 500	251 572	80,8%
10	Dotations, fonds divers	30 500	30 472	99,9%
45	Opérations pour compte de tiers	176 720	15 257	8,6%
	Total	13 262 605	9 474 052	71,4%

⇒ **en intégrant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore payées) pour 2 835 546,18 euros, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 93 %.**

RECETTES	Prévision	Réalisation	%
Dotations et fonds propres	763 055	639 889	83,9%
Affectation n-1	1 569 132	1 569 132	100,0%
Subventions d'investissements	1 214 759	268 977	22,1%
Emprunts	1 800 492	900 000	50,0%
Opérations pour compte de tiers	176 720	15 257	8,6%

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

produits de cession	7 795 864		
	13 320 021	3 393 255	25,5%

⇒ **en intégrant les restes à réaliser pour 6 988 390,54 euros, le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint 78 %.**

⇒ **Evolution des dépenses réelles d'investissement**

	DEPENSES	2011	2012	2013	%
16	Remboursement d'emprunt	813 192	950 858	1 082 500	13,8%
20	Immobilisations incorporelles	66 447	73 002	101 722	39,3%
21	Immobilisations corporelles	1 752 908	2 509 177	2 964 562	18,1%
23	Immobilisations en cours	2 241 515	1 622 702	3 006 133	85,3%
	Autorisations de programme	963	88 740	2 021 833	2178,4%
204	subvention d'équipement versée	79 643	0	251 572	
27	immobilisation financière		5 478	30 472	-100,0%
45	Opérations pour compte de tiers	366	0	15 257	
	Total	4 955 034	5 249 957	9 474 052	80,5%

Le montant **des dépenses réelles** d'investissement s'est élevé à 5.250 millions d'euros soit une dépense équivalente à 631 € par habitant (14 999 habitants).

Les dépenses d'équipement brut ont représenté en 2013 8 345 822,82 € soit 88 % des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les postes ci-après :

- **Les immobilisations incorporelles (20)** s'élèvent à 101 721,88 euros et sont en augmentation de 39,3%. Elles comprennent l'acquisition de logiciels et des études.

- **Les immobilisations corporelles (21)** comprennent les acquisitions de matériels, d'équipement et de mobilier. Elles s'élèvent à 2 964 562,13 et sont en hausse de 18,1%.

- **Les immobilisations en cours (23)** correspondent aux travaux d'investissement réalisés dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Ils représentent un montant de 3 006 133,48 (hors opérations individualisées d'investissement, votées dans le cadre des autorisations de programme).

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ont ainsi été réalisés au cours de l'année 2013 :

- Les travaux sur le bâtiment administratif
 - La maîtrise d'œuvre sur les travaux du groupe scolaire de Vaux village
 - Les travaux d'isolation, de couverture et de démolition partielle de la toiture du bâtiment « Brodard »
 - Les travaux de clôture autour de chez Brodard
 - Les travaux au bail voirie (place des tours, Robert Elvert, Bertrand Flornoy, avenue des Alliés, palais de justice, rue du général de Gaulle, Daniel Tourneur, Georges Clémenceau, Mal de Lattre, avenue de la République, Coquelicots)
 - Réfection de la cour de l'école Charles de Gaulle
- **les opérations individualisées d'équipement** correspondent aux crédits votés dans le cadre des autorisations de programme pour la rénovation du futur bâtiment administratif, l'extension de Vaux village et le regroupement des services techniques

Les dépenses réelles d'investissement comprennent, outre les dépenses d'équipement brut :

- **Le remboursement en capital de la dette** pour un montant de 1 081 543,82 €
- **Les opérations sous mandat pour** 15 257,14 €

Evolution des dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des recettes d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des recettes d'ordre de fonctionnement).

Soit un montant total de dépenses d'ordre d'investissement égal à **137 686 euros**.

Au total les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 9 613 553,6 euros.

- Ces dépenses sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté soit 1 778 385,09 euros et les restes à réaliser pour 2 835 546,18 euros.

Evolution des recettes réelles d'investissement

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	RECETTES	2 011	2 012	2 013	%
10	Dotations et fonds propres	167 506	1 250 676	639 889	48,8%
1068	Affectation n-1	1 438 277	1 660 999	1 569 132	-5,5%
13	Subventions d'investissements	418 352	632 251	268 977	57,5%
16	Emprunts	0	1 500 000	900 000	40,0%
	Opérations pour compte de tiers	366		15 257	
27	immobilisation financière	5 478			
23	immobilisation en cours		622		
		2 029 978	5 044 548	3 393 255	32,7%

Le montant des **recettes réelles d'investissement** s'établit 3 393 255,15€ en 2013.

Ces recettes se décomposent comme suit :

- **les dotations, fonds divers de réserve (10)**. Ces recettes comprennent le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe locale d'équipement. La taxe locale d'équipement s'élève à 158 610 euros. Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 480 731 euros.

Est également imputé sur ce chapitre, l'excédent de fonctionnement 2012 affecté à la section d'investissement 2011 (compte 1068) pour 1 569 132,01 euros.

- **les subventions d'investissement reçues (13)** de l'Etat, la région, le département et divers organismes. Elles s'établissent à 268 976,95 euros.

- L'acompte pour l'installation de la vidéo protection
- Les amendes de police
- Subvention sur la réfection des allées du jardin de la Commanderie
- Réfection toiture de l'école Jehan de Brie
- Solde de la subvention gare routière du collège H Rémy

Le faible taux de réalisation sur ce chapitre (22%) s'explique par le fait que les règles comptables imposent d'inscrire l'intégralité des subventions dès qu'elles sont notifiées alors que leur versement n'intervient que plus tard (acomptes pendant la durée des travaux et solde après la réception définitive au vu des factures mandatées). Les montants de subventions restant en attente font partie des restes à réaliser 2014.

- **Les emprunts réalisés (16)** : en 2013, il y a eu un emprunt mobilisé pour le programme d'investissement de l'année pour 900 000 € au taux fixe de 3.2 % pour une durée de 15 ans.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Le produit des cessions** est nul puisque le chapitre 024 est un chapitre de prévisions budgétaires, sans réalisation. Les ventes effectives sont en effet imputées en fonctionnement sur le compte 775 et retracées en investissement par le biais d'opérations d'ordre.

Deux promesses de vente ont été signées pour la cession de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour un montant de 1 890 000 € HT, et pour la cession de la parcelle BK173 pour l'ORGEVAL2.

S'ajoutent les cessions à l'immobilière des mousquetaires pour 1 537 500€ et à la SCI des longs sillons pour 275 000€ Ces recettes sont inscrites en restes à réaliser.

Evolution des recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des dépenses d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des dépenses d'ordre de fonctionnement).

Soit un montant total de recettes d'ordre d'investissement égal à **3 339 677 euros**.

Au total les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 6 734 747,10 euros.

- Ces recettes sont complétées par les restes à réaliser pour un montant de 6 988 390,54 euros.

LA DETTE

	2011	2012	2013
Encours en 31/12	13 530 949	14 084 838	13 927 338
Capital	813 192	946 111	1 082 499,83
Intérêts	235 676	466 044	484 107
Intérêts courus non échus	3240	40 585	- 3913
Pertes de change et frais	91 830	0	0
Emprunt mobilisé	0	1 500 000	900 000

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'état de la dette arrêté au 31/12/2013 fait ressortir un endettement de 13 927 338 euros sur le budget général.

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2013, sur le budget général, est de **5,85 ans contre 6,17 ans au 31/12/2012**, ce qui laisse encore de bonnes marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt afin de financer les futurs investissements.

Capacité de désendettement = encours de la dette / Epargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement la dette si toute l'épargne brute y était consacrée.

L'endettement par habitant = encours de la dette sur le nombre d'habitants. **Il est équivalent à 928 € par habitant contre 961 € par habitant** pour la moyenne de notre strate démographique (source Direction Générale des Collectivités Locales)

A ce stade l'épargne brute est recalculée en enlevant toutes les dépenses et recettes exceptionnelles (soit hors cession de l'immeuble des pompiers et participation pour équipement exceptionnel)

LE SERVICE DE L'EAU

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2013

L'exercice 2013 s'achève avec :

- un **excédent de fonctionnement de 118 525,82 euros.**
- un **excédent d'investissement de 58 292,61 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit - 8 725,86€ et du résultat reporté des années antérieures soit + 67 018,47 €.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2013 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour - 68 292,56 euros (253 927,18 € en dépenses et 185 634,62 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Charges à caractère général	11 804	34 094	13 491	-60,4%
Charges financières	1 149	716	258	-64,0%
Charges exceptionnelles	0	0	0	
Total des dépenses réelles	12 953	34 811	13 749	60,5%

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Dotation aux amortissements	70 383	70 383	73 036	3,8%
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>70 383</i>	<i>70 383</i>	<i>73 036</i>	3,8%
TOTAL GENERAL	83 336	105 194	86 785	- 17,5%

Excédent de Fonctionnement **210 616** **287 483** **118 526**

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 86 785,61 euros et sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 13 491,30 euros (assurance, taxes foncières et rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau).
- Les intérêts de la dette pour 257,99 euros.
- L'amortissement des installations pour 73 036,32 euros, qui constitue une opération d'ordre.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Produits des services	291	389	202 468	-
Produits exceptionnels	109	833	0	48,1%
	0	0	0	
<i>Total des recettes réelles</i>	<i>291</i>	<i>389</i>	<i>202 468</i>	<i>-</i>
	<i>109</i>	<i>833</i>		48,1%

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	2843	2843	2843,42	0,0%
<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>2 843</i>	<i>2 843</i>	<i>2 843</i>	0,0%
TOTAL GENERAL	293	392	205 311	-
	952	676		47,7%

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 205 311,43 euros. Elles proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 162 053,21 €.
- Les redevances pour l'occupation de réservoir d'eau, rue des Meurissons, par les relais téléphoniques pour 40 414,80 €.
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843,42 €.

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Remboursement en capital	8 769	9 204	9 661	5,0%
Dépenses d'équipement	211 318	113 462	426 662	276,0%
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>220 087</i>	<i>122 666</i>	<i>436 323</i>	<i>255,7%</i>
OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	2 843	2 843	2 843	0,0%
Opérations patrimoniales (TVA)	3 335	51 618	69 921	35,5%
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>6 178</i>	<i>54 461</i>	<i>72 765</i>	<i>34,0%</i>
TOTAL GENERAL	226 265	177 127	509 088	-60,4%
Résultat d'investissement de l'année	-63 074	207 108	-8 726	
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>-77 015</i>	<i>-140 089</i>	<i>67 018</i>	
Résultat d'investissement cumulé	-140 089	67 018	58 293	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>191 447</i>	<i>512 271</i>	<i>161 110</i>	
reste à réaliser opérations patrimoniales			92 817	
<i>Besoin de financement</i>	<i>118 008</i>	<i>278 836</i>	<i>-10 000</i>	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 509 087,75 euros. Elles se décomposent de la façon suivante :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réfection du réseau d'eau potable avenue des Lorinettes
- Modification du réseau d'eau potable rue de Montigny/Margats
- Extension du réseau d'eau potable rue de Montigny/Margats
- Les études sur la construction de la nouvelle station d'eau
- Le remboursement en capital de la dette pour 9 660,59 euros.
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843,42 euros, et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 72 764,70 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Affectation résultat de fonctionnement N-1	86 139	210 616	287 483	36,5%
Récupération TVA	3 335	51 618	69 921	35,5%
Total des recettes réelles	89 474	262 234	357 404	36,3%

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Dotation aux amortissements	70 383	70 383	73 036	3,8%
Opérations patrimoniales (TVA)	3334,56	51617,7	69921,3	35,5%
Total recettes d'ordre	73 718	122 001	142 958	17,0%
TOTAL GENERAL	163 191	384 234	500 362	30,0%
<i>Solde d'investissement reporté</i>			67 018	
<i>Restes à réaliser</i>	213 529	166 417	92 817	
reste à réaliser opérations patrimoniales			92817,3	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de **500 361,89 euros**. Elles sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 69 921,28 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 287 483,01 euros.
- Les opérations d'ordre pour 142 957,60 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

Elles sont complétées par l'excédent d'investissement des années antérieures reporté, pour 67 018,47 euros.

L'EMPRUNT

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au 31/12/2013 le CA du service de l'eau ne fait plus apparaître de dette.

Annuité 2013 : 9 660.61 €

Dont intérêts : 295.89 €

Dont capital : 9 956.5 €

Intérêts courus non échus : 0 €

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2013

L'exercice 2013 s'achève avec :

- un **excédent de fonctionnement de 121 166,83 euros.**
- un **excédent d'investissement de 3 127 270,55 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 76 982,15 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 3 050 288,40 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2013 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour
- 2 353 115,55 (3 964 272,13 € en dépenses et 1 611 156,58 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Charges à caractère général	11 791	7 229	8 339	15,3%
Autres charges de gestion courante	10 300	0	0	-
Charges financières	3 611	2 251	811	64,0%
Charges exceptionnelles (participation SIVU)	51 331	10 728	0	-
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>77 034</i>	<i>20 208</i>	<i>9 150</i>	<i>54,7%</i>

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Dotation aux amortissements et provisions	138 582	138 462	144 613	4,4%
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>138 582</i>	<i>138 462</i>	<i>144 613</i>	<i>4,4%</i>
TOTAL GENERAL	215 616	158 670	153 763	-3,1%

Excédent de Fonctionnement 346 268 242 186 121 167

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 153 762,59 euros. Elles sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 8 338,75 euros (assurance, taxes foncières, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, redevance pour occupation de terrains appartenant à la SNCF, etc...).
- Les intérêts de la dette pour 810,84 euros.
- L'amortissement des installations qui constitue une opération d'ordre pour 144 613 euros.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Produits des services	416 897	314 635	244 091	- 22,4%
Dotations et participations	114 832	57 416	0	
Autres produits de gestion	2 813	0	0	
Autres produits exceptionnels	611	0	0	
Total des recettes réelles	535 153	372 051	244 091	- 34,4%

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	26 730	28 805	30 838	7,1%
Total recettes d'ordre	26 730	28 805	30 838	7,1%
TOTAL GENERAL	561 883	400 856	274 929	- 31,4%

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 274 929,42 euros. Elles sont en diminution et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 244 091,01 €.
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 30 838,41 €.

L'INVESTISSEMENT

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INVESTISSEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Remboursement en capital	29 504	29 711	31 146	4,8%
Dépenses d'équipement	284 756	143 033	296 408	107,2%
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>314 260</i>	<i>172 744</i>	<i>327 554</i>	<i>89,6%</i>

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	26 730	28 805	30 838	
Opérations patrimoniales (TVA)	1 949	69 870	48 575	
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>28 679</i>	<i>98 675</i>	<i>79 414</i>	

TOTAL GENERAL	342 939	271 419	406 968	49,9%
Résultat d'investissement de l'année	77 273	376 571	76 982	
Résultat d'investissement cumulé	2 673 718	3 050 290	3 127 271	
Restes à réaliser	695 208	779 287	3 964 272	
Besoin de financement	2 918 492	3 115 522	774 155	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 406 967,76 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les travaux d'assainissement Margats /Montigny
- Maitrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station d'épuration
- Le remboursement de la dette pour 784 euros.
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement reçues pour 30 838,41 euros et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 48 575,25 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2011	2012	2013	%
Récupération TVA	1948,95	69870	48575,3	-30,5%
subvention d'investissement reçue	27 471	23 520	0	100,0%
emprunts	11 760	0	0	
Affectation résultat N-1	238 502	346 268	242 186	-30,1%
<i>Total des recettes réelles</i>	<i>279 682</i>	<i>439 658</i>	<i>290 762</i>	<i>-33,9%</i>

OPERATIONS D'ORDRE	2011	2012	2013	%
Dotation aux amortissements et provisions	138 582	138 462	144 613	
Opérations patrimoniales (TVA)	1 948	69 870	48 575	
<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>140 530</i>	<i>208 332</i>	<i>193 188</i>	

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TOTAL GENERAL	420 212	647 990	483 950	-25,3%
<i>Solde d'exécution reporté</i>	2 596 445	2 673 719	3 050 288	3,0%
<i>Restes à réaliser</i>	939 983	844 519	1 611 157	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 483 949,91 euros et sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 48 575,25 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 242 186,40 euros.
- Les opérations d'ordre pour 193 188,25 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

Elles sont complétées par l'excédent d'investissement des années antérieures reporté, pour 3 050 288,40 euros.

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2013 fait ressortir un endettement de 10 192 euros sur le budget du service de l'assainissement :

- Annuité 2013 : 32 075,86 €
- Dont intérêts : 929.95 €
- Dont capital : 31 145.91 €
- Intérêts courus non échus : néant

Mme DELOISY : Ce qui veut dire qu'au niveau de l'emprunt on est quand même très bas, et par rapport aux prochains travaux que M. AUBRY nous a annoncés, c'est vrai que l'on pourra emprunter.

M. RIESTER : C'était très clair, net et précis, merci. Il faut que je sorte et c'est Mme MOTOT qui va prendre la présidence de la séance, je dois m'absenter pour le vote.
M. le Maire donne la présidence de la séance à Mme MOTOT et quitte la salle pour qu'il soit procédé au vote.

Mme DELOISY : Il faut voter séparément le compte administratif de la ville, le compte administratif de l'eau, le compte administratif de l'assainissement.

Mme MOTOT soumet à l'assemblée, le vote de les trois comptes administratifs.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2013 de la ville de COULOMMIERS et des services à comptabilité distincte suivants : service de l'eau et service de l'assainissement,

- d'adopter l'ensemble des annexes jointes à savoir :

- la présentation croisée par fonction,
- les états de la dette (répartition par prêteurs, par type de taux, par nature de dette et par typologie),
- l'état des provisions,
- l'équilibre des opérations financières,
- l'état des dépenses et recettes des services assujettis à TVA,
- l'état de variation du patrimoine,
- l'état des emprunts garantis,
- l'état des contrats de crédit-bail,
- la liste des subventions attribuées
- l'état des autorisations de programme et crédits de paiement,
- l'état du personnel,
- la liste des organismes avec engagements financiers,
- la liste des organismes auxquels adhère la commune,
- la liste des services individualisés dans un budget annexe,
- la présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes,
- les décisions en matière de taux de contributions directes.

Pour le budget principal

- De constater les résultats du budget ville de l'exercice 2013 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2013	1 404 403.15 €
Déficit de la section d'investissement 2013	2 878 806.50 €
Déficit d'investissement cumulé	4 657 191.59 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	504 347.23 €

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 1 404 403.15 euros, au compte 1068 du budget primitif 2014 afin de couvrir les besoins en financement de la section d'investissement.

Pour le budget Eau

- De constater les résultats du budget eau de l'exercice 2013 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2013	118 525.82 €
déficit de la section d'investissement 2013	8725.86 €
Excédent d'investissement cumulé	58 292.61 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	9 999.95 €

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 118 525.82 euros, au compte 1068 du budget primitif 2014 afin de couvrir les besoins en financement de la section d'investissement.

Pour le budget Assainissement

- De constater les résultats du budget assainissement de l'exercice 2013 suivants :

Excédent de la section de fonctionnement 2013	121 166.83 €
Excédent de la section d'investissement 2013	76 982.15 €
Excédent d'investissement cumulé	3 127 270.55 €
Excédent de la section d'investissement (restes à réaliser compris)	774 155 €

- D'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2013, soit 121 166.83 euros, au compte 1068 du budget primitif 2014 afin de couvrir les besoins en financement de la section d'investissement.

La délibération est approuvée à la majorité par 23 voix pour, 6 abstentions (Colette RABEY, Elianne SABATE, Pascal THIERRY, Yvon TREGOAT, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Franck RIESTER)

M. le Maire revient en séance et en reprend la présidence

N° 2014-DEL-030 - OUVERTURE D'UNE LIGNE (CREDIT) DE TRESORERIE

Mme DELOISY : Après en avoir longuement parlé avec M. PLASSON, le Trésorier Principal, du fait que les élections sont fin mars, le vote du budget n'interviendra pas avant fin avril, c'est vrai qu'au niveau des finances de la ville, certains mois, il y a certains pics, et nous allons avoir des rentrées, peut-être que l'on en aura pas suffisamment. Il était plutôt souhaitable, préférable de pouvoir anticiper une ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie, on vous la demande à hauteur de 1 500 000 €. Mais il est à noter que cette ligne de trésorerie ne sera mobilisée qu'en cas de besoin. Pour rappel, le report des dépenses correspondant aux dépenses déjà engagées, comme le projet de regroupement des services techniques dans les anciens locaux de BRODARD, les travaux dans le cadre du Schéma Directeur D'assainissement, l'enfouissement des réseaux rue du Général LECLERC. A cela s'ajoute l'autorisation de programme pour l'extension de l'école de Vaux, donc, la restauration scolaire. S'agissant des recettes, des ventes de terrains sont toujours dans l'attente d'avancement de projet et de nombreuses subventions sont attendues. Quand est-ce que vraiment nous allons les percevoir, c'est plus compliqué. Donc, en attendant le vote du budget 2014 qui n'interviendra pas avant la fin avril, des dépenses vont être engagées et mandatées. Les subventions perçues ne correspondront qu'à des acomptes.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à contracter une ligne de trésorerie, pour faire face à d'éventuels besoins momentanés, à

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

hauteur de 1 500 000 €, d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions dans le cadre de cette convention.

Mme THOURET : Juste avec précision de ne pas dépasser les $\frac{1}{4}$ des dépenses de l'année précédente, tant que le budget n'est pas voté.

Mme DELOISY : Là c'est une ligne de trésorerie, ce n'est pas le budget, ce n'est pas l'engagement du budget.

Mme THOURET : Ce n'est pas une dépense non plus, mais quand vous avez dit engager, liquider etc..., toutes les dépenses, en restant les $\frac{1}{4}$.

M. RIESTER : Bien évidemment,

Mme THOURET : Avant le vote du budget.

M. RIESTER : Evidemment, mais cela méritait d'être précisé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE le Maire à contracter une ouverture d'une ligne (crédit) de trésorerie d'une durée de 12 mois pour l'année 2014 à hauteur de 1 500 000€

- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions dans le cadre de cette convention.

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour, 4 abstentions (Elianne SABATE, Pascal THIERRY, Laetitia MARTIG-DECES, Aude CANALE)

N° 2014-DEL-031 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- n°13-282 du 12 décembre 2013 : Acceptation d'un remboursement émanant de la SMACL, sise 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 09, concernant le vol avec effraction dans les Pavillons de Gardes survenu entre le 6 et 7 janvier 2013. Le montant de la recette s'élève à 729,44 € et sera imputé au compte 020 77 88.
- n°13-282 du 12 décembre 2013 : Acceptation d'un remboursement émanant de BPCE sis 88 avenue de France 75641 PARIS CEDEX 13 concernant des dommages matériels occasionnés au niveau du 20 Cours Gambetta (potelets, panneau et une partie de la bande podotactile). Le montant de la recette s'élève à 674,04 € et sera imputé au compte 7788 824.
- n°14-01 du 8 janvier 2014 : Acceptation d'un remboursement émanant d'un particulier concernant des dommages matériels occasionnés à un panneau de type J5 en date du 30 novembre 20123. Le montant de la recette s'élève à 176,03 € et sera imputé au compte 7788 824.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- n° 2014-DEC-002 du 21 janvier 2014 : Les tarifs des sanisettes de 0,15 € et 0,30 € sont annulés, les équipements correspondant ayant été enlevés. Le tarif des sanisettes est fixé à 0,10 € correspondant au tarif pratiqué sur le seul équipement en service Rue Houzeau.
- n° 2014-DEC-003 du 23 janvier 2014 : signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du Personnel communal en vue du versement de l'avance et de la subvention qui sera votée et inscrite au budget 2014.
- n° 2014-DEC-003 du 23 janvier 2014 : signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'ACVL en vue du versement de l'avance et de la subvention qui sera votée et inscrite au budget 2014.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Notifié le 19/12/2013 et conclu jusqu'à exécution complète des prestations	Contrôle de réception des ouvrages (compactage, étanchéité, inspection visuelle et télévisuelle)	SATER (62504 SAINT OMER Cedex)	74 154,50 €
FOURNITURES			
Notifié le 27/12/2013 et conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois	Fourniture de végétaux – Lot 1 Fourniture de plantes et graminées	CHOMBART (80400 HOMBLEUX)	Maximum annuel : 20.000 € soit 80.000 € sur 4 ans
Notifié le 27/12/2013 et conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois	Fourniture de végétaux – Lot 2 Fourniture de plantes de pépinières	ALLAVOINE (91570 BIEVRES)	Maximum annuel : 20.000 € soit 80.000 € sur 4 ans
TRAVAUX			
Notifié le 15/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 1 : Maçonnerie – faïence	CANARD (77120 COULOMMIERS)	122.575,44 €
Notifié le 20/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 2 : Faux-plafonds	SELLIER (77169 CHAUFFRY)	21.900,00 €
Notifié le 15/01/2014 jusqu'à exécution complète	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville	L'UNION (93600 AULNAY SOUS BOIS)	40.987,35 €

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

des prestations	Lot 3 : Menuiseries intérieures		
Notifié le 15/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 4 : Menuiseries extérieures	BBG (92400 COURBEVOIE)	205.553,40 €
Notifié le 15/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 5 : Electricité	RMH ELECTRICITE (77370 MAISON ROUGE)	92.500,00 €
Notifié le 15/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 6 : Plomberie	SEVESTE (77120 COULOMMIERS)	53.000,00 €
Notifié le 16/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 7 : Revêtements de sols	LUDOSOLS (93600 AULNAY SOUS BOIS)	45.572,50 €

Notifié le 15/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 8 : Peinture	BERNIER (77400 LAGNY SUR MARNE)	25.398,40 €
Notifié le 17/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de restructuration de locaux existants pour les services municipaux de la Ville Lot 9 : Ascenseur	OTIS (10600 LA CHAPELLE SAINT LUC)	21.850,00 €
Notifié le 22/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Enfouissement de réseaux d'éclairage public et de télécommunications Lot 1 : Terrassement et pose de réseaux et ouvrages divers	STPEE (77100 MEAUX)	195.040,04 €
Notifié le 22/01/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Enfouissement de réseaux d'éclairage public et de télécommunications Lot 2 : Pose de mâts d'éclairage public	TPSM (77550 MOISSY CRAMAYEL)	129.205,50 €

M. THIERRY : Dans le compte rendu, page 2, la société SATER, je ne sais pas à quoi cela correspond, est-ce que vous pouvez nous le dire ? Contrôle de réception des ouvrages, des ouvrages (compactage, étanchéité, inspection visuelle et télévisuelle)

M. RIESTER : SATER, Saint Omer, C'est M. FOURNIER qui va nous répondre.

M. FOURNIER : Clairement, on a fait des travaux d'étanchéité sur Charles de Gaulle, on a une société qui est chargée de faire la réception.

M. THIERRY : D'accord, c'était bien de la préciser de quels travaux il s'agit, on peut difficilement le deviner.

M. RIESTER : C'est bien de le préciser, oui, effectivement.

N° 2014-DEL-032 - **QUESTIONS DIVERSES**

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Association ALPHA PARTAGE

Mme CANALE : Cette question s'adresse notamment à M. LEGEAY, l'Association ALPHA PARTAGE propose à des hommes et des femmes, des cours de Français. Cette association met en lien des usagers et des bénévoles, et ce lien nécessite une organisation ainsi qu'une coordination importante, or aujourd'hui, la personne chargée de cette coordination, souhaite se retirer, et visiblement, vous avez quelques difficultés à trouver une personne qui prenne sa place, puisque cela nécessite effectivement de l'investissement et certainement du dévouement. Il y a eu une première réunion, suite à laquelle il n'y a pas eu de décision de prise. Il y a une prochaine réunion, je le sais, je voulais savoir si les choses avançaient, et si éventuellement, il n'y aurait pas possibilité de peut-être créer un réel emploi, parce que visiblement, la personne en charge de tout cela me dit que tout cela est important comme travail, qui peut-être nécessite une personne salariée.

M. LEGEAY : la directrice, Mme LENOBLE, effectivement souhaite prendre sa retraite, eu égard aux nombreuses années qu'elle a passées, elle s'est beaucoup investie là dedans. Tout le monde est d'accord pour qu'elle continue, seulement le problème, c'est qu'elle, elle arrive en bout de course, malheureusement, de l'alphabétisation. Personne ne veut, on a cherché.

M. RIESTER : On va continuer encore à chercher, continuer de chercher, on va trouver.

M. LEGEAY : Nous avons la semaine prochaine une réunion avec l'équipe, on va voir si quelqu'un de nouveau..., je suis assez pessimiste parce que..., actuellement.

Mme CANALE : Il y a 60, 70 personnes qui bénéficient des services de cette association, c'est vrai que ce serait dommage que cette association ne perdure pas.

M. RIESTER : on va regarder cela de près avec une bienveillante, Mme CANALE.

Mme CANALE : Je vous remercie M. le Maire.

Facture d'eau

Mme SABATÉ : Je me fais un peu le porte parole de riverains de ma rue, concernant la facture d'eau que nous avons eu la surprise de découvrir ce week end, une explosion des charges qui est expodentielle. Donc, on souhaiterait avoir des explications par rapport à ça, on ne comprend pas, par rapport aux factures antérieures, et d'autre part, on se pose la question de savoir s'il y a vraiment obligation de se soumettre à la pose de ce nouveau compteur avec le télérelevage ? Vous évoquiez tout à l'heure, la possibilité de faire un point sur internet, il y a certains quartiers de Coulommiers, où les habitants sont des personnes âgées, qui n'ont absolument pas accès ni la compétence pour pouvoir accéder à internet. C'est ma première question.

Pépinière d'entreprises

La deuxième concernera une question que j'ai déjà évoquée il y a quelques temps de cela, concernant la possibilité d'une pépinière d'entreprises pour revaloriser le bassin d'emplois sur Coulommiers, qu'en est-il à l'heure actuelle ? Merci de votre réponse.

M. RIESTER : Merci Mme SABATÉ, concernant l'accès internet, du coup, votre question me permet de vous dire que nous travaillons avec la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, le Département et Orange, sur un plan d'aménagement de la fibre optique dans tout Coulommiers, qui permettra d'ici, je crois, cinq ans, d'avoir, pour tous les Columériens, la possibilité de se brancher à la fibre optique. C'est-à-dire, à l'accès très haut débit. Je ferme la parenthèse, parce que ce n'est pas parce que l'on a l'accès au très haut débit que l'on sait forcément se servir d'internet. Mais enfin, j'y ai pensé. Deuxième chose, ce que j'expliquais tout à l'heure, je ne vais pas redire ce que j'ai dit en début de conseil municipal, mais c'était très précis, et cela expliquait bien en quoi il n'y avait pas d'augmentation massive comme vous le dites, mais je peux comprendre qu'il y ait eu des confusions, c'est donc la raison pour laquelle :

- 1) il va y avoir un communiqué de presse de la Lyonnaise,
- 2) que j'ai fait ce petit préambule,
- 3) qu'il va y avoir un courrier adressé à chaque columérien bénéficiaire du service pour bien expliquer les choses,
- 4) je vous invite ainsi que les riverains de la rue, s'ils le souhaitent, de pouvoir appeler les services de la Lyonnaise des Eaux qui ont des horaires d'ouverture très clairs, très précis et qui pourront vous apporter des réponses. Il y a la permanence de la Lyonnaise des Eaux, tous les mercredis au Point d'Accès aux Droits, là aussi, je vous invite à y aller si vous voulez des explications particulières, mais ce sera très précisément expliqué pourquoi cela peut donner le sentiment qu'il y a une augmentation pour certains, et aussi, qu'il y ait une baisse pour d'autres. Parce que pour certains, on a eu des remarques de gens qui nous ont dit, il doit y avoir un problème avec notre facture, on nous rembourse de l'argent. Il y a un avoir, donc, il faut que vous regardiez cela, mais j'ai tout étudié de très près, il n'y a rien de différent par rapport à ce qui avait été dit très clairement au moment du vote de la délégation de service public, et heureusement d'ailleurs, qu'il y a eu cette discussion, heureusement qu'il a été choisi la Lyonnaise des Eaux, parce qu'avec VEOLIA, c'était 4 centimes d'euros de plus eu m³ que de ce que propose la Lyonnaise. On a les explications à tous les points, très précises comme ce qui été dit au début de mon propos.

Dernier point concernant la pépinière d'entreprise, c'est une bonne idée, vous nous en aviez déjà parlé, cette idée, on l'a retenue et elle est en discussion dans le cadre des travaux de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, puisque vous savez qu'il y a une grande partie du développement économique qui est transférée à la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, et donc, c'est dans le cadre de cette Communauté de Communes, que les services et l'élu compétent qui est Bernard JACOTIN, travaillent à la réalisation d'une pépinière d'entreprises. Tout ne va pas se faire tout de suite, il faut réfléchir, cela demande des investissements. La Communauté de Communes travaille déjà sur la possibilité de créer un télécentre, on en avait déjà parlé, pour le travail à distance. Toutes possibilités sont aujourd'hui réfléchies pour la création potentielle pour la création d'entreprises, parce que cela peut avoir du sens, effectivement, pour le territoire.

Réserve parlementaire

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : M. le Maire, ce soir, nous avons voté pour un certain nombre de demandes de subventions à des collectivités, à des organismes, et nous avons tous vu le journal local du 4 février qui nous donnait la répartition de la réserve parlementaire. Vous êtes Député Maire de Coulommiers, donc je suis allé visiter votre site internet député..

M. RIESTER : C'est gentil.

M. THIERRY : Ou vous nous annoncez toutes les subventions que vous avez accordées aux différentes communes de votre circonscription..

M. RIESTER : Et associations.

M. THIERRY : Et associations, effectivement, ce qui est aussi accessible sur le site internet de l'Assemblée Nationale, et nous sommes tout à fait d'accord avec vous, lorsque vous dites qu'il faut de la transparence, jusque là nous sommes tout à fait d'accord, seulement on voit que vos homologues du même parti politique que vous à savoir, M. JACOB, M. COPÉ ont attribué des subventions à leur propre commune, nous en tant que Columériens, alors que vous allez vous représenter pour un autre mandat, nous aimerions savoir pourquoi dans le cadre de cette mandature, vous n'avez pas accordé une seule subvention à Coulommiers.

M. RIESTER : C'étaient les subventions 2013, M. THIERRY, donc il était question dans ce papier, dans cette communication, il n'y a pas de principe en particulier ou de raison particulière, c'est en fonction des projets qui nous sont proposés. Les Columériens savent bien pourquoi, de toute façon, mon mandat de député peut être utile au bassin de vie de Coulommiers. Que ce soit la ville ou le bassin de vie de Coulommiers ou ma circonscription. Le fait que j'entretienne depuis un certain temps de très bonnes relations, par exemple avec l'Agence Régionale de Santé, avec M. EVIN, je pense, n'est pas complètement à mettre de côté par rapport au résultat que nous avons pu avoir avec l'investissement de 26 000 000 € à l'hôpital, mais reste que dans les choix que j'ai dû faire en tant que parlementaire, j'ai choisi un certain nombre de dossiers pour aider un certain nombre de petites communes, qui aussi en ont besoin, d'associations qui en ont besoin. Ce qui ne veut pas dire du tout que je ne le ferai pas dans l'avenir pour Coulommiers, rien aujourd'hui, n'est empêché.

M. THIERRY : On aurait souhaité que vous le fassiez avant.

M. RIESTER : Mais oui, mais vous savez il faut faire des choix dans la vie, voilà. C'est bon, il n'y a plus de question ? Et bien merci encore pour cette soirée, merci encore pour ces six ans passés ensemble, cela a été une grande fierté d'être le président de ce conseil municipal. Merci à vous, et à bientôt.

Applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 20 h 59.

